

# Label Grand Site de France

## *Dossier de Candidature*

### *Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault*



ENTREZ DANS UNE VALLÉE DE LÉGENDES



# Table des matières

<b>Déclaration d'engagement.....</b>	<b>2</b>
<b>Etat des lieux .....</b>	<b>4</b>
■ <b>Le Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault .....</b>	<b>4</b>
✕ Des périmètres de protection, un périmètre de projet .....	4
✕ Un patrimoine naturel, culturel et paysager unique et protégé.....	6
✕ Un cheminement initiatique, sensoriel et spirituel.....	10
✕ Un lieu de vie, d'artisanat, de loisirs et d'accueil touristique.....	11
■ <b>Une stratégie Grand Site élaborée sur près de 20 ans d'études, de protection et d'actions.12</b>	<b>12</b>
✕ La préfiguration de la stratégie du Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert- Gorges de l'Hérault » (1991 – 2004).....	12
✕ La stratégie et sa mise en œuvre (convention d'objectifs 2004-2009) .....	13
<b>Schéma de gestion sur 10 ans .....</b>	<b>23</b>
■ <b>Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement.....</b>	<b>23</b>
✕ Requalification de la route départementale n°4 .....	23
✕ Création de cheminements doux (piéton, cycle, équestre).....	23
✕ Développement du système de navettes .....	24
✕ Aménagement paysager et sécurisation piétonne de la montée du Val de Gellone (Saint-Guilhem-le-Désert).....	24
✕ Information et communication sur les moyens de stationnement et de déplacement sur le Grand Site.....	25
■ <b>Restauration, protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et du paysage.....</b>	<b>26</b>
✕ Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments et des villages .....	26
✕ Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier .....	27
■ <b>Accueil du public, développement local, offres touristiques et de loisirs .....</b>	<b>29</b>
✕ Accueil, interprétation, animation et développement de l'offre touristique et de loisirs.....	29
✕ Développement économique, promotion des produits locaux, professionnalisation des filières tourisme et artisanat.....	31
■ <b>La communication et la gouvernance locale .....</b>	<b>32</b>
<b>Moyens techniques et financiers de gestion du site.....</b>	<b>33</b>
■ <b>La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Gestionnaire du Grand Site.....</b>	<b>33</b>
■ <b>L'Office de Tourisme Intercommunal, chargé de la mise en œuvre de la politique de développement d'un tourisme durable.....</b>	<b>36</b>
■ <b>Le budget.....</b>	<b>38</b>
<b>Moyens de suivi et d'évaluation .....</b>	<b>40</b>
■ <b>Observatoire photographique du paysage.....</b>	<b>40</b>
■ <b>Observatoire de la fréquentation .....</b>	<b>41</b>
■ <b>Suivi des milieux naturels .....</b>	<b>41</b>
■ <b>Suivi de l'état du site .....</b>	<b>41</b>
■ <b>Suivi des retombées socio-économiques sur le territoire .....</b>	<b>41</b>

# Déclaration d'engagement

Le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault est une alchimie de nature et de culture.

Au cœur d'un paysage séculaire érodé par le fleuve Hérault, entre forêt, garrigue, vignes et olives, Guilhem vint se recueillir dans la Combe de Gellone, il y a près de 1200 ans.

Lieu de ressourcement et de spiritualité, le grand site est aussi devenu un espace de rencontre et de convivialité avec le développement, à l'époque médiévale, du chemin de St-Jacques-de-Compostelle et du village de Saint-Guilhem-le-Désert. Aujourd'hui pour ses habitants et ses visiteurs, l'expérience vécue dans ces lieux se rapproche d'un cheminement initiatique entre éveil des sens et sacralité.

Le cirque de l'Infernet, les Gorges de l'Hérault et la grotte de Clamouse ont été classés au titre de la loi de 1930 par décret des 25/09/1992, 22/02/2001 et 15/02/2005. Cette protection forte, portant au total sur 3643ha, reconnaît l'intérêt patrimonial majeur du territoire concerné. Ces zones classées constituent le cœur du Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, territoire d'environ 10 000ha qui regroupe une grande partie du territoire des communes de Saint-Guilhem-le-Désert, Aniane, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux, Puéchabon. C'est sur ce territoire élargi qu'a été mise en œuvre, en deux programmes successifs entre 1999 et 2009, l'Opération Grand Site dont l'objectif était de restaurer, préserver et mettre en valeur les caractéristiques architecturales et paysagères exceptionnelles mais fragiles de ce vaste espace.

La fréquentation très importante de ce site, estimée en 2006 entre 650 et 700 000 visiteurs, entraîne en effet des dégradations du cadre de vie et des paysages, et des désagréments, voire des risques, pour les visiteurs comme pour les habitants.

Le flot de visiteurs compté annuellement dans l'abbaye, en moyenne 280 000 personnes, nuit, à certains moments, à son esprit et son âme. Sa restauration avec le concours des Monuments historiques, son inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO seraient de moindre effet sans une autre manière de protection : la gestion des flux touristiques.

A quelques kilomètres de là, le pont du Diable, inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, émergeait encore récemment difficilement de la marée automobile. Ce site est en effet convoité pour ses multiples intérêts : ludiques, historiques, pittoresques. L'information des visiteurs par des agents d'accueil, l'organisation des stationnements, la maîtrise de la fréquentation touristique en haute saison en font la porte du site classé des Gorges de l'Hérault. Site clé d'une meilleure répartition du public dans l'espace, le pôle d'accueil du pont du Diable, action prioritaire de l'Opération Grand Site, a été aménagé et est ouvert au public depuis avril 2009.

Engagés depuis près de 20 ans dans l'étude, la restauration et la gestion du grand site, les acteurs locaux souhaitent pérenniser leur action sur le long terme. Par conséquent, le gestionnaire du Grand Site, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, au nom de l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire, s'engage à mettre en œuvre un schéma de gestion sur 10 ans dans le respect des principes du label « Grand Site de France ».

Dans le cadre du développement d'un tourisme durable, l'enjeu principal du Grand Site est la diffusion de la fréquentation dans l'espace et dans le temps. Pour cela, le gestionnaire poursuit quatre grands objectifs :

- Une meilleure maîtrise des flux de fréquentation

Le cœur du Grand Site est d'accès difficile. Face aux flux de circulation et de stationnement automobile dans les gorges de l'Hérault, les actions mises en œuvre depuis près de 10 ans se pérennisent avec le développement des circulations douces, la mise en place de navettes et la meilleure intégration des aires de stationnement.

- La restauration, la protection et la valorisation du patrimoine, des sites, des monuments et du paysage  
Le Grand Site présente un patrimoine tant bâti que naturel.

De nombreux monuments et espaces publics ont été restaurés durant les 15 dernières années. L'objectif du plan de gestion est de poursuivre les actions de mise en sécurité et restauration du patrimoine bâti.

Des actions d'inventaires et gestion des espaces naturels se poursuivent afin d'améliorer les conditions de préservation des paysages et leur biodiversité. Cette protection demande également la gestion des activités de pleine nature, un soutien aux activités agricoles et la prévention contre les incendies de forêts.

- L'amélioration de l'accueil du public, le développement de l'offre touristique et de loisirs, et l'animation locale

Le développement touristique est une richesse pour notre territoire à la fois sur le plan culturel et économique. La dégradation des conditions de visite pour nos visiteurs, excursionnistes ou touristes, est contraire au développement d'un tourisme durable. Afin de garantir de bonnes conditions d'accueil, permettre aux visiteurs de découvrir le Grand Site et de mieux le respecter, un réseau d'espace d'accueil et d'animation culturelle est en cours de développement. Les premiers maillons sont la maison du grand site au pont du Diable et le musée de l'Abbaye de Gellone ouverts en 2009, ainsi que la maison de la poterie qui ouvrira à l'été 2011. L'animation et les services sont également pensés pour répondre aux attentes de la population locale.

Un programme de visite guidée et d'animations environnementales est proposé. L'offre en activités de pleine nature se développe. Des éditions thématiques voient le jour. Enfin, des évènements en accord avec l'esprit des lieux sont mis en place.

- Une gouvernance locale

Le pilotage du site est assuré par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en concertation avec les cinq communes réunies trimestriellement. L'objectif est de renforcer les partenariats et la concertation locale qui ont permis d'établir les conditions d'une gouvernance commune du site. Pour garantir une adéquation des projets avec les enjeux du territoire et pour permettre une bonne appropriation des projets par les acteurs locaux et la population locale, l'ensemble des projets du Grand Site bénéficie de comités de pilotage respectifs et d'outils d'information de la population. En outre le projet grand site lui-même est soumis à plusieurs instances de concertation et de décision.

Afin de poursuivre ces objectifs, le gestionnaire a confié la gestion des équipements d'accueil et l'animation touristique à l'Office de Tourisme Intercommunal. Ce partenariat entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme permet de cumuler les moyens et les compétences.

Pour contrôler la satisfaction des objectifs du Grand Site, le gestionnaire va s'appuyer sur plusieurs outils de suivi : observatoire de la fréquentation, observatoire photographique du paysage, suivi des retombées socio-économiques sur le territoire, observatoires des milieux naturels et de l'état du site, dont les travaux seront validés par le comité de pilotage.

Projet partenarial, le Grand Site correspond à une volonté commune qui a été soutenue par les financements des communes, du département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe.

Aujourd'hui, le gestionnaire, en accord avec ses partenaires, s'engage dans une gestion à long terme et dépose sa candidature au label « Grand Site de France » afin de consacrer la gestion durable du site, reconnaître les efforts réalisés par l'ensemble des acteurs depuis près de 20 ans et officialiser auprès des usagers du site les engagements pris pour l'avenir.

# Etat des lieux

## ■ Le Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault

### ✧ Des périmètres de protection, un périmètre de projet

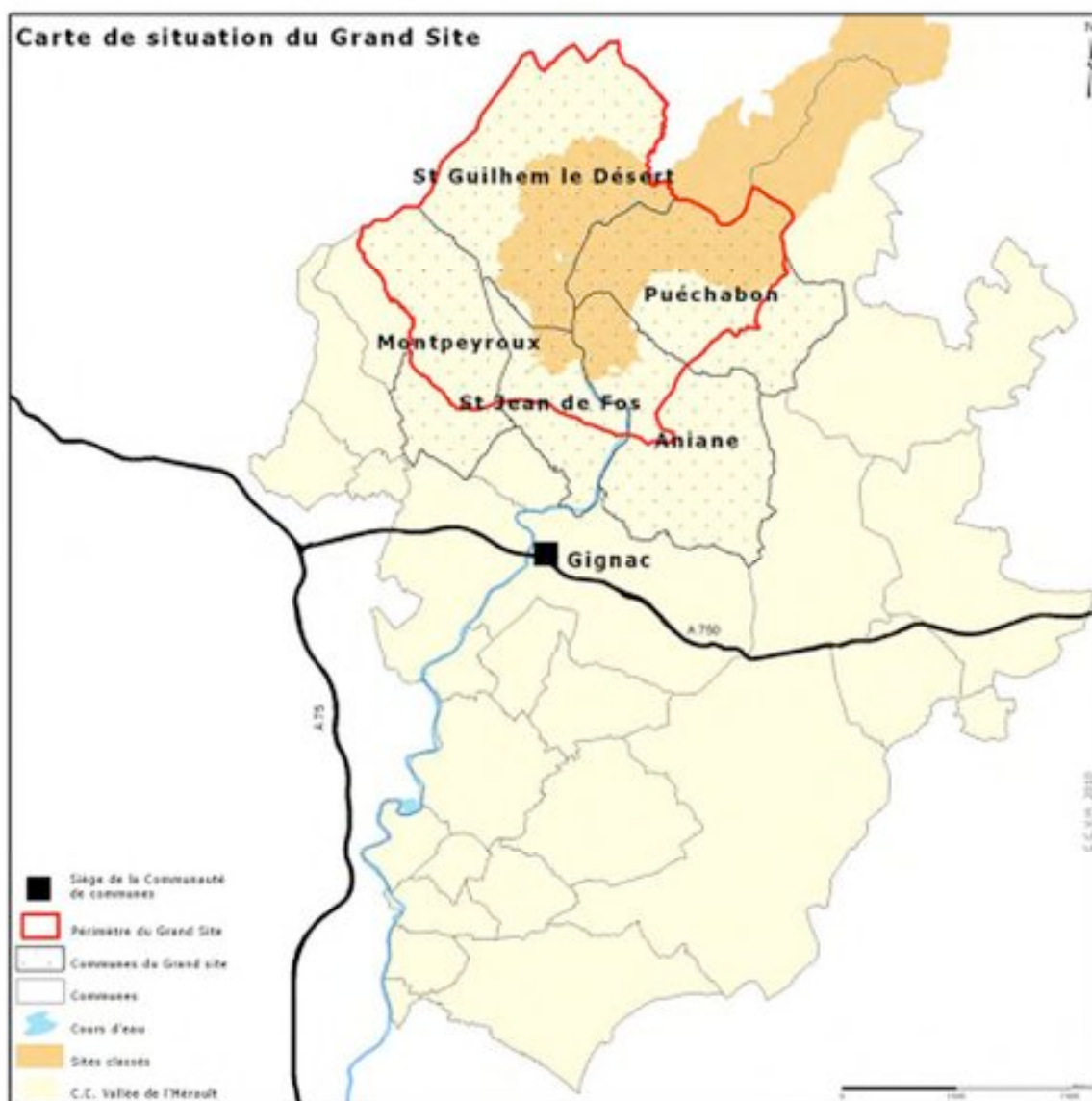
Haut lieu historique, culturel, spirituel et naturel du Languedoc, le Grand Site présente une multitude de richesses. Il couvre 10 000 ha et comprend 5 communes : Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux, Aniane, Puéchabon. Les quatre communes portes ne sont pas comprises en totalité dans le périmètre du Grand Site, seules les zones urbaines, les espaces de forte fréquentation, les espaces ruraux et naturels qui fondent l'unité paysagère ont été intégrés dans le périmètre Grand Site.



Le Grand Site comprend trois sites classés pour un total de 3643ha : le cirque de l'Infernet (arrêté du 25/09/1992, 395ha) ; Les Gorges de l'Hérault (arrêté du 22/02/2001, 8871ha) ; La Grotte de Clamouse (arrêté du 2/15/2005, 111ha [inclus au périmètre des Gorges de l'Hérault]). Le site classé des Gorges de l'Hérault

couvre 9 communes, seule la superficie du site classé des Gorges de l'Hérault incluse dans le périmètre des communes d'Aniane, Puéchabon et St-Guilhem-le-Désert, fait partie du Grand Site, soit 3248 ha.

Depuis 2002, le gestionnaire du Grand Site est la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, établissement public de coopération intercommunale réunissant 28 communes. En 2002, le pari a été relevé de faire adhérer l'ensemble des 28 communes au portage du projet Grand Site (concernant seulement 5 communes) et à sa gestion à long terme. Le Grand Site est une véritable locomotive pour le territoire intercommunal. Il s'agit de la porte d'entrée sur le territoire de la Vallée de l'Hérault. Au-delà des retombées attendues sur les 5 communes du Grand Site, l'objectif est une diffusion de la fréquentation sur l'ensemble du territoire intercommunal. Pour l'Opération Grand Site, l'intégration au sein de la dynamique intercommunale de la Communauté de Communes a permis la montée en charge de ses projets, des économies d'échelle et de moyens en bénéficiant de compétences et d'outils couvrant l'ensemble des domaines d'actions du Grand Site.



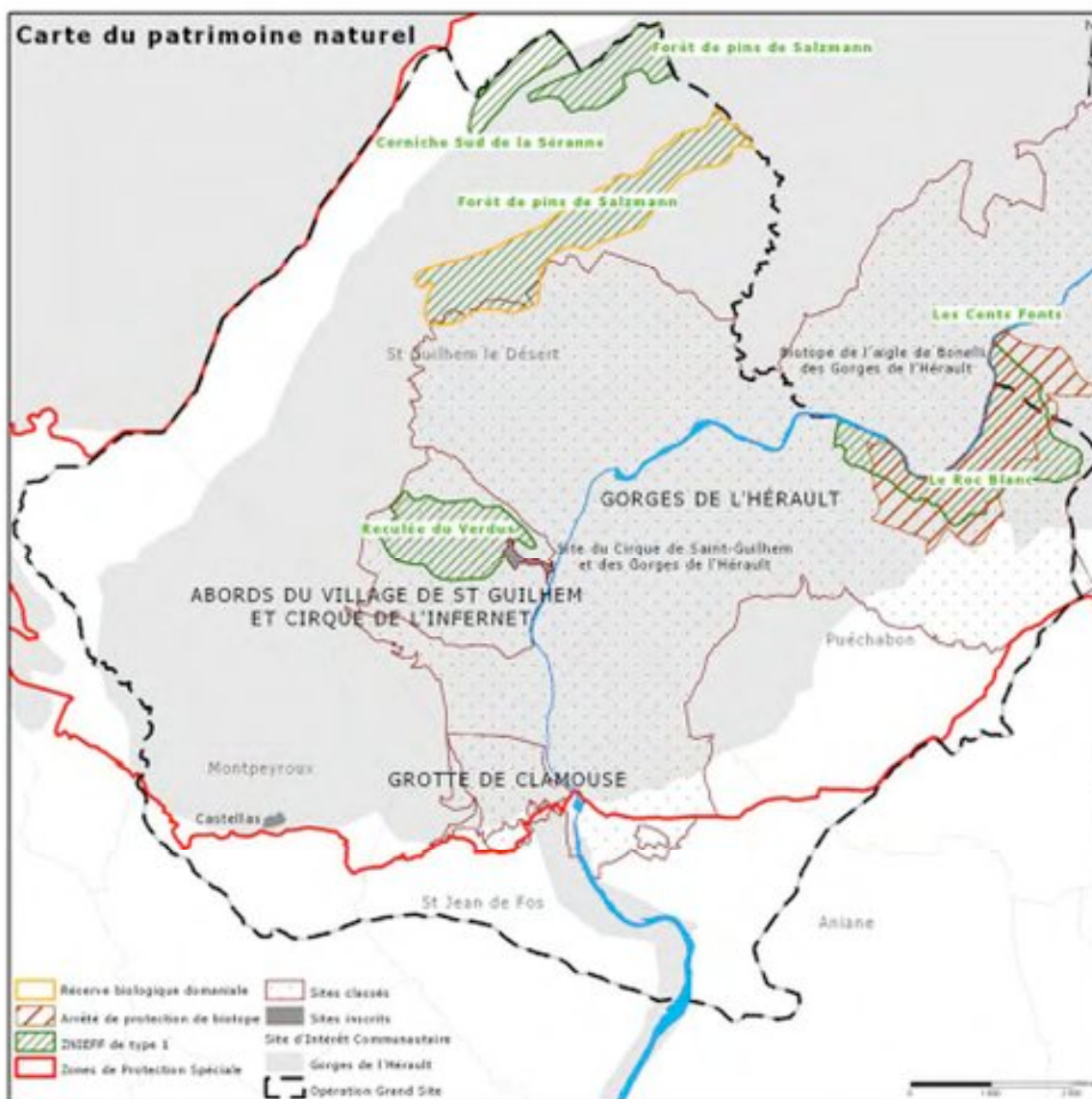
En novembre 2008, le gestionnaire a confié à l'Office de Tourisme Intercommunal la gestion et l'animation de la maison du Grand site.

## ✧ Un patrimoine naturel, culturel et paysager unique et protégé

Le site se révèle au sein de paysages remarquables à l'articulation entre les monts de Saint-Guilhem-le-Désert, les Gorges de l'Hérault et le piémont languedocien, vaste zone agricole caractérisée par la culture de la vigne et de l'olivier.

Le Grand Site fait l'objet de multiples protections et reconnaissances : trois sites classés, deux monuments inscrits au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO (au titre des chemins de St-Jacques-de-Compostelle), de nombreux monuments historiques, un arrêté de protection de biotope, une réserve biologique domaniale protégeant un important peuplement de pins de Salzmann, cinq ZNIEFF de type I, deux sites inscrits au réseau Natura 2000...

Concernant le réseau Natura 2000, le site d'intérêt communautaire des « Gorges de l'Hérault » a été proposé en avril 2002 au titre de la directive Habitats (21 736ha, dont 4 853ha sur le Grand Site). Le site est en attente de désignation par arrêté ministériel. La zone de protection spéciale des « hautes garrigues du Montpelliérais » (directive Oiseaux, 45 646ha, dont 8 158ha sur le Grand Site) a été désignée par arrêté ministériel du 29/10/2003. Actuellement, aucun opérateur n'a été désigné pour ces zones.



Il s'agit d'un site habité et construit par l'homme. Il s'est développé dès le Moyen Age autour du mythe fondateur et légendaire de « la geste de Guillaume d'Orange ». L'abbaye de Gellone, fondée au IXe siècle par Guilhem, est unique et témoigne du premier art roman languedocien. Elle est à l'origine de l'histoire du village. Par la suite, le site est devenu un lieu de pèlerinage sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et un point de passage historique symbolisé par le pont du Diable, de style roman, datant du XIème siècle.

### **Les Gorges de l'Hérault et les monts de Saint-Guilhem : un paysage emblématique, une forte biodiversité**

Saint-Guilhem-le-Désert, le cirque de l'Infernet, les Gorges de l'Hérault... le Grand Site est un paysage emblématique où se mêlent intimement l'héritage médiéval du village, où trône l'un des chefs d'œuvre de l'art roman, et la marque de l'eau qui a inlassablement sculpté le plateau calcaire, créant ainsi de spectaculaires « gorges ».

Le Grand Site c'est également une mosaïque de paysages : des plateaux et collines couverts de garrigues et de forêts ; une vaste plaine fertile inondée de soleil, royaume du vin et de l'olive ; des paysages souterrains de grottes.

Les gorges de l'Hérault accueillent des habitats remarquables et une forte biodiversité. Pour cette raison, le site d'intérêt communautaire des Gorges de l'Hérault a été proposé au titre de la directive habitat en 2002. Ce site d'intérêt communautaire est défini autour du fleuve Hérault qui entaille un massif calcaire vierge de grandes infrastructures.



L'abbaye de Gellone à Saint-Guilhem-le-Désert

### **Un fleuve et des paysages**

Le fleuve est un des principaux acteurs des paysages du Grand Site : il décide des sols, dessine les reliefs, régit les activités humaines...

Du plateau du Larzac à la Vallée de l'Hérault, l'altitude passe rapidement de plus de 800m à 60m, ouvrant alors sur une vaste plaine fertile.

Le pont du Diable marque la frontière entre la plaine fertile et les gorges.

Au nord du pont roman, l'eau a creusé la roche des plateaux calcaires. Le paysage apparaît tourmenté, à la fois enchantement du regard et violence lorsque les éléments se déchainent... Les cultures sont difficiles et doivent être pratiquées en terrasses.

Les gorges rejoignent le massif de la Séranne au Nord : ses pentes abruptes délimitent la vallée et annoncent le plateau du Larzac.

Au sud, le fleuve apaisé laisse un paysage ouvert, calme, accueillant. Le paysage se poursuit sous la forme d'une plaine fertile qui favorise les cultures.

Mais le fleuve ne se cantonne pas à son « lit » : il marque le territoire de sa présence « humide » (étangs, mares, gravières...)

Sous le causse, l'eau a provoqué des effondrements et créé des grottes, comme la grotte de Clamouse. Les rivières souterraines modifient sans cesse le paysage souterrain des cavités.



Les gorges de l'Hérault

### **D'un paysage remarquable à une forte biodiversité**

Le relief, les roches, le climat, l'histoire des hommes influencent la végétation. Dans la vallée de l'Hérault, la variété de ces conditions explique la diversité de la flore (800 espèces de plantes) et des faciès végétaux (forêts, garrigues, pelouses, bords de rivière).

Beaucoup d'animaux sont inféodés à des habitats naturels particuliers. C'est, entre autres, le cas de l'Aigle de Bonelli ou du Circaète Jean le Blanc, deux rapaces menacés par la fermeture des milieux (recolonisation par la forêt d'anciens pâturages).



A la beauté des falaises de la combe de Gellone et des Gorges de l'Hérault s'associe leur intérêt faunistique. En effet, les parois calcaires abritent des sites d'hibernation et/ou de mise bas de nombreuses espèces de chiroptères.



Le Circaète Jean le Blanc

### La garrigue

Au-delà de la plaine cultivée, la formation végétale dominante est la garrigue qui a élu domicile sur les sols calcaires.

Végétation méditerranéenne par excellence, elle est particulièrement adaptée aux variations climatiques, aux agressions humaines et au pâturage, et est capable de reprendre vie après les feux.

Il s'agit de formations arbustives et buissonnantes composées de Chênes verts (ou yeuses), Chênes kermès, Genêts scorpion, Cistes blancs, Arbousiers, Genévriers cades, Buis, Lentisque, etc. La petite flore est également riche et variée, particulièrement célèbre pour ses vertus médicinales.

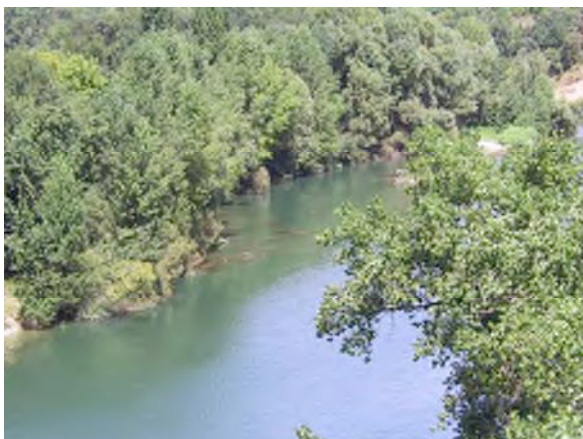
### La forêt

Nos forêts présentent différents aspects : les feuillus comme les chênes, vert ou pubescent, côtoient les résineux (Pin d'Alep et surtout le rare Pin de Salzman, *Pinus nigra salzmannii*)

La pinède de Pins de Salzman de Saint-Guilhem-le-Désert est une souche pure. Il s'agit d'une espèce relique de l'époque tertiaire dont il reste peu de boisements en Méditerranée. Elle est donc classée comme porte-graines par les services forestiers. Cette forêt se développe sur les roches dolomitiques. C'est à partir d'échantillons collectés par Salzman lui-même à Saint-Guilhem-le-Désert que fut identifiée cette sous-espèce particulière de Pin noir. Des espèces rares d'insectes sont notées sur cette forêt dont une espèce endémique de coléoptères (*Cryptocephalus mayeti*). Enfin, ces boisements abritent des espèces d'oiseaux typiquement méditerranéens dont les Fauvettes pitchou et passerinette. Les habitats forestiers (forêt de Pins de Salzman et chênaie verte) et rupicoles sont bien conservés. La menace des incendies pèse sur ces peuplements.



Pins de Salzman dans les monts de Saint-Guilhem-le-Désert



Ripisylve en bordure du fleuve Hérault

### Les rivières et les zones humides

La qualité de l'eau de l'Hérault et la relative tranquillité le long de ses berges permettent la conservation de plusieurs espèces d'intérêt communautaire. L'ensemble de l'hydrosystème du fleuve est encore peu perturbé.

Le long du fleuve se développe une étroite forêt de grands arbres : la ripisylve.

Avec ses frênes, peupliers et saules, elle offre un habitat remarquable à bien des oiseaux protégés, comme le Chevalier guignette, le Martin-pêcheur, le Guêpier d'Europe, ou encore le Lorient.

Les zones humides présentent un grand intérêt écologique : épuration des eaux, grande variété d'espèces particulières... Ces

milieux peuvent accueillir des espèces protégées d'amphibiens telles que l'Alyte accoucheur, le Crapaud commun, le Triton palmé, la Rainette méridionale, la Grenouille rieuse. Les espèces les plus emblématiques sont le Pélobate, le Crapaud calamite et la Grenouille de Pérez.

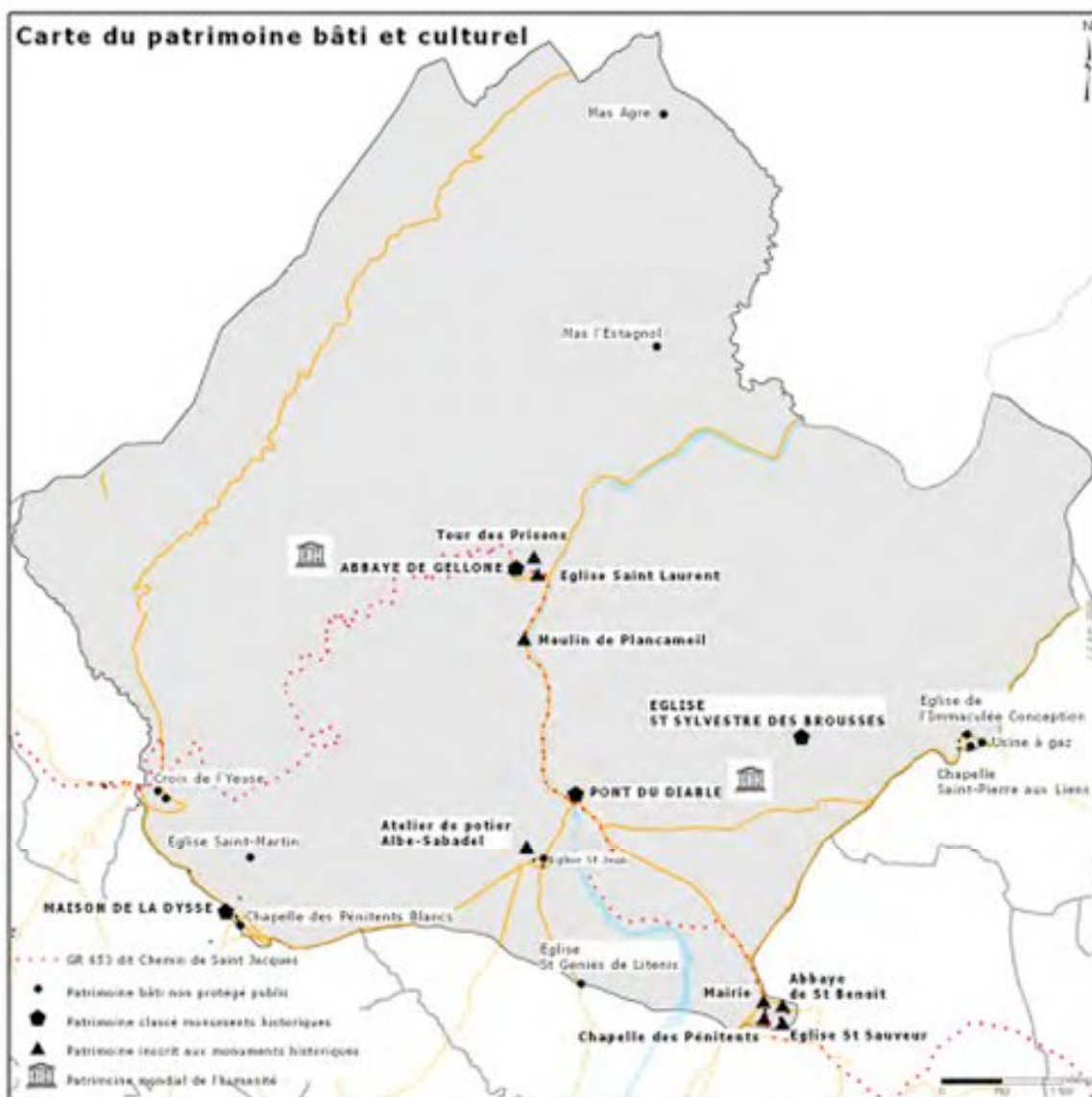
La menace de l'eutrophisation pèse sur le fleuve Hérault.

### **Un territoire façonné par l'homme, une histoire médiévale marquée par le développement du chemin de St-Jacques-de-Compostelle**

Depuis plus de 6000 ans, l'homme façonne ce territoire : les premiers bergers dont les sépultures sous dolmen jalonnent encore le paysage et les paysans guerriers de l'âge de fer qui ont édifié les premiers villages perchés, « les oppida ». Les populations gallo-romaines ont introduit il y a plus de 2000 ans les cultures de la vigne et de l'olivier.

Ainsi pendant des milliers d'années, la population locale a vécu d'une activité agro-sylvo-pastorale. Essentiellement basée sur l'élevage, les modes de vie de l'époque ont induit la création d'un habitat dispersé et de chapelles isolées dont il reste des témoignages, tels que l'Eglise Saint-Sylvestre-de-Montcalmès ou Saint-Geniès-de-Litenis.

Dès le Ve siècle, alors que les Wisigoths succèdent aux Romains, la christianisation s'intensifie et une multitude de chapelles rurales sont édifiées.



Le VIII<sup>e</sup> siècle, avec la conquête des Francs, voit la fondation des premières abbayes bénédictines. Sous le règne de Charlemagne, Witiza seigneur Goth, qui deviendra Saint-Benoît, fonde en 782 l'Abbaye d'Aniane. Quelques années plus tard, il réformera l'ordre bénédictin.

Dans son sillage, en 804, Guilhem, petit fils de Charles Martel, après avoir combattu les sarrasins aux marches de l'Espagne, fonde l'Abbaye de Gellone. Ces deux abbayes sont à l'origine d'une vaste expansion économique

qui se traduira par le développement de villages placés sous leur dépendance tel que Saint-Jean-de-Fos, Montcalmès et Puéchabon.

Après sa mort, le pèlerinage à Saint-Guilhem se développe. Les moines entretiennent sa mémoire et le vénèrent comme un saint. Ils lui rendent un culte et organisent un pèlerinage qui est officiellement reconnu dans les années 999-1006. Les fidèles sont toujours plus nombreux à venir se recueillir sur le « sépulcre du bienheureux Guilhem ».

Le village prend alors le nom de « Saint-Guilhem le Désert » et devient le « passage obligé » pour des milliers de pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Dans ce contexte, en 1030, les moines d'Aniane et de Gellone décident de construire, à frais partagés, un pont pour faciliter le passage des pèlerins entre les deux monastères. Un ouvrage est alors bâti au point le plus resserré du fleuve, au lieu dit le Gouffre Noir : le pont du Diable

Ce dernier, est aujourd'hui encore emprunté par les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Les abbayes d'Aniane et de Saint-Guilhem se trouvent sur le « Chemin d'Arles », encore appelé via tolosana ou via arletanensis, « Chemin français de la Méditerranée », particulièrement emprunté par les pèlerins d'Italie, d'Europe Centrale et d'Allemagne du sud ; il correspond aujourd'hui au GR 653.

« Du silence plutôt que du bruit, faire le chemin plutôt que de le raconter, vivre l'aventure plutôt que de la lire... »

## ✧ Un cheminement initiatique, sensoriel et spirituel

Un travail collectif de réflexion a été réalisé en 2008 sur l'identité du Grand Site et l'esprit des lieux (mené par des groupes de travail composés d'élus et acteurs du territoire) :

Aux origines, le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault c'était :

- Une terre sauvage, minérale, abrupte, érodée et creusée par les eaux et le vent...
- Une terre de désert, d'isolement pour accéder à Dieu.

Avec la fondation de l'Abbaye de Gellone en 804 par Saint-Guilhem et le développement du chemin de St-Jacques-de-Compostelle, le Grand Site présente de fortes *valeurs spirituelles* et les mots tel que « sacré », « exigence », « quête intérieure », « spectaculaire », « isolement » reviennent souvent dans le discours des acteurs du territoire.

Le Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault c'est aussi une *expérience multi-sensorielle* composé de :

- La sensualité de la nature (eau, terre, air, lumière)
- La proximité à la terre
- Les plaisirs gourmands (huile, vins, produits du terroir)
- La transformation artistique de la matière (céramistes, potiers...)

Cette expérience fonde les *valeurs hédonistes* du site : plaisirs, art, imagination, savoir-faire.

Ces deux dimensions apparemment opposées se rejoignent dans une alchimie entre spirituel (sacré) et sensoriel (hédonisme).

Cette alchimie relie les contraires et les paradoxes :

- Dieu / Diable



De nombreux chemins sur le territoire

- Désert / plaine fertile
- Gorges / Vallée
- Lumière / Ombre
- Ciel ouvert / souterrains
- Spirituel / Ludique
- Minéral / Végétal
- Poésie des lieux / rudesse des reliefs, des conditions
- Innovation / Traditions

La force de ce territoire transcende les différences et permet aux habitants et visiteurs de vivre une expérience unique en reliant plaisir des sens et éveil spirituel.

Pour conclure, le Grand Site aujourd'hui est vécu comme un **lieu de respiration sur un cheminement initiatique, sensoriel et spirituel.**

### ✂ Un lieu de vie, d'artisanat, de loisirs et d'accueil touristique

Ce cheminement vers Saint-Jacques-de-Compostelle a généré la croissance démographique et économique du territoire du Grand Site durant plusieurs siècles : développement des productions agricoles (dont la vigne et l'olivier), du commerce et des métiers artisanaux (dont la poterie et la tannerie) et cela durant toute la période médiévale et moderne.

Avec la révolution industrielle, l'artisanat potier et tanneur n'étant plus rentable, et avec l'appel de main d'œuvre agricole vers la plaine, la population de Saint-Guilhem-le-Désert passe de 850 à 470 habitants entre 1850 et 1901. En 1980, la commune compte 235 habitants et aujourd'hui près de 250.

La grande mutation du XXe s. fait perdre à Saint-Guilhem-le-Désert la plupart de ses productions économiques mais lui fait acquérir une place exceptionnelle dans les domaines du tourisme et de la culture.

Aujourd'hui, le Grand Site résolument tourné vers l'avenir, n'oublie pas son histoire et valorise son patrimoine tant bâti que naturel. Il perpétue un savoir-faire millénaire et s'impose comme un terroir viticole d'exception.



Tannerie à Aniane



Un site victime de son succès

Aujourd'hui les cinq villages du Grand Site représentent une population d'environ 5000 habitants.

Cette population locale et le site voient passer tous les ans jusqu'à **650 à 700 000 visiteurs**, estimation issue de l'étude de fréquentation menée pendant la saison 2006. Les pics de fréquentation dans les Gorges de l'Hérault entre le pont du Diable, la Grotte de Clamouse et le village de Saint-Guilhem-le-Désert sont estimés entre 12 et 13 000 visiteurs par jour. Cette pointe de fréquentation intervient sur une période courte en particulier concentrée sur les trois premières semaines d'août.

Une étude menée en 2002 a mis en évidence trois grandes périodes annuelles de fréquentation :

- Une période de pointe sur environ 80 jours par an (juillet et août, longs week-end d'avant saison, week-end de septembre, jours événementiels)
- Une période « moyenne » sur environ 135 jours par an (du lundi au vendredi avant et après saison en avril, mai, juin, septembre et octobre, les week-ends de deux jours avant saison et en octobre)
- Une période « creuse » sur environ 150 jours par an (de novembre à mars, hors période de fêtes de Noël et week-end des 1ers et 11 novembre)

L'impact sur l'environnement du site et pour la population locale est important et de natures diverses :

- les conditions de visite se dégradent et ne valorisent plus la qualité des lieux,
- le cadre de vie des habitants est détérioré,
- l'environnement, le site et le paysages subissent des dégâts.

Pour exemple : près de 6 tonnes de déchets sont collectés tous les ans uniquement sur le site du pont du Diable, de nombreux actes de vandalisme sont dénombrés, les sentiers et monuments subissent des dégradations, etc.

Les divers classements et protections du site seraient de moindre effet sans une véritable méthode de gestion des flux de fréquentation proposée par l'Opération Grand Site à partir de 1991.

L'enjeu était de taille, il s'agissait de transformer cette forte fréquentation, source de nuisances, en richesse.

## ■ Une stratégie Grand Site élaborée sur près de 20 ans d'études, de protection et d'actions

### ✧ La préfiguration de la stratégie du Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert- Gorges de l'Hérault » (1991 – 2004)

A partir de 1991, les élus de Saint-Guilhem-le-Désert ont décidé d'adopter la démarche « Opération Grand Site », une méthodologie novatrice de gestion des sites classés proposée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, dont la maîtrise des flux, l'amélioration de l'accueil et la préservation et la valorisation du patrimoine et des paysages sont les éléments clefs.

Une première phase d'étude de préfiguration avec la DIREN Languedoc Roussillon a permis d'élaborer des propositions d'aménagement et d'élargir le périmètre de l'Opération Grand Site aux communes portes d'Aniane, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon. Une collaboration jalonnée par quelques repères importants :

- Etude de diagnostic et d'orientation, en 1993 - 1994 ;
- Première série de travaux dans les sites et espaces publics de la commune de St-Guilhem-le-Désert, de 1991 à 1998 : fenestrettes, terrasses oléicoles, rues et entrées du village, etc. ;
- Création d'un Syndicat Intercommunal de Protection et de Mise en Valeur du Grand Site, étendu aux quatre communes voisines et constituant l'entité géo-touristique des Monts de Saint-Guilhem, en 1998 ;
- Reprise des études et adoption d'un nouveau programme en 1998 - 1999, poursuite des travaux de valorisation sur l'ensemble des communes du Syndicat (places de Saint-Jean-de-Fos et Puéchabon, rues de Saint-Guilhem-le-Désert) ;
- Création d'un poste d'animateur permanent et d'un bureau du Grand Site, en 2001.
- Intégration du SIVU au sein de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en 2002
- Mise à l'étude d'un Plan de Circulation et de Stationnement, en 2002, intégrant la notion de tourisme supportable.



Saint-Jean-de-Fos

L'ensemble de ces actions de la première phase de l'Opération Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault a été financé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable à hauteur de 512 354€, auxquels s'ajoutent un financement de 100 000€ pour l'étude diagnostic (menée entre 1991 et 1993) préalable à la démarche de gestion.

Les années écoulées ont imprimé à l'opération son cadre et son rythme. Dès 1998, elle a trouvé au plan territorial toute sa cohérence en intégrant l'ensemble des espaces protégés et espaces à forts enjeux touristiques : les gorges classées, la forêt domaniale, les forêts publiques qui relèvent du régime forestier, soit 10.000 hectares fréquentés par un public toujours plus nombreux. Sur le plan de la gestion, ensuite, ces années ont permis le rodage de la coopération entre les communes et la maturation du projet.

Depuis 2002, la dimension intercommunale du grand site a dépassé l'échelle de ses cinq communes par son intégration dans une dynamique plus large : celle de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault qui regroupe 28 communes. Cela a permis la montée en charge de ses projets, des économies d'échelle et de moyens en bénéficiant de compétences et d'outils couvrant l'ensemble des domaines d'actions du Grand Site.

Fort de ce nouveau contexte, en 2002 et 2003, un Plan de Circulation et de Stationnement des gorges de l'Hérault a été étudié.

Ses objectifs sont les suivants :

- La gestion de la fréquentation (pour préserver le site, son environnement, l'esprit des lieux et les conditions de vie des populations locales)
- La sécurité des biens et des personnes
- L'amélioration des conditions de visite.

Les conclusions opérationnelles du plan ont été les suivantes :

- Limiter la fréquentation dans le village à 1500 visiteurs en même temps, soit 3500 personnes par jour. (en 2002, 2500 personnes instantanées étaient observées en période de pointe.)
- Fluidifier la circulation sur la RD4 et permettre l'accès des secours, grâce à la suppression du stationnement sauvage le long de la RD4.

Cette étude d'un Plan de Circulation et de Stationnement a permis de poser les bases du nouveau programme d'actions 2004-2009.

### ✧ La stratégie et sa mise en œuvre (convention d'objectifs 2004-2009)

Fort de ces années d'études et d'opérations préalables, la stratégie d'intervention du Grand Site s'est formalisée autour de 5 grands objectifs :

- 1- La réorganisation des déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault et le Val de Gellone : Réduire très sensiblement la pression automobile sur les Gorges classées et le cœur historique du site et mettre en œuvre les solutions alternatives proposées dans le Plan de Circulation et de Stationnement
- 2- La valorisation de sites, paysages et monuments remarquables et
- 3- la gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles :

Restaurer les espaces, sites et monuments protégés ou non, qui fondent l'identité de l'ensemble paysager des Monts de Saint-Guilhem-le-Désert, des Gorges de l'Hérault, de leur environnement agricole et rural

- 4- L'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle

Accueillir l'ensemble des publics et favoriser une fréquentation de qualité par de meilleurs moyens d'information touristique, d'interprétation culturelle et d'utilisation des patrimoines naturels et bâtis

- 5- La gestion et l'animation de l'Opération Grand Site

Gérer le site et l'opération d'une manière pérenne et cohérente, en disposant d'un réseau d'agents qualifiés (permanents et saisonniers, publics et privés) et en œuvrant dans un souci de viabilité économique, garante de la durabilité du projet.

Il s'agit d'un véritable projet de développement durable pour le territoire.

La convention d'objectifs (liste des actions du programme de valorisation joint en annexe) a été présentée à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) le 7 avril 2004 qui a formulé un avis favorable pour sa mise en œuvre.

Les réalisations effectuées à ce jour ou programmées sont présentées ci-après.

## **Axe I : La réorganisation des déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault et le Val de Gellone**

L'objectif prioritaire de l'Opération Grand Site est de maîtriser l'ensemble des flux qui, par leurs excès, portent atteinte au site, au cadre de vie et aux conditions de visite. Les actions de l'axe I ont été basées sur les propositions opérationnelles du Plan de Circulation et de Stationnement. Celui-ci a dégagé des orientations en matière d'aménagement et de gestion : création d'un nouveau parking intégré et de navettes entre celui-ci et le village de Saint-Guilhem-le-Désert. Il a confirmé l'importance stratégique de la création d'un pôle d'accueil à l'entrée des gorges, à proximité du monument historique du pont du Diable.

La mise en œuvre de cet axe stratégique s'est opérée progressivement :

- Dès la saison 2003 : mise en place d'une gestion du site du pont du Diable et création d'une glissière bois anti-stationnement sauvage dans les gorges de l'Hérault (mesure d'urgence) sur près de 3km,
- En 2005 et années suivantes : réalisation de deux études sur les circulations douces et sur le système de navettes, puis mise en œuvre en 2009,
- En 2005 : lancement de la maîtrise d'œuvre pour le retraitement de la Route Départementale 4 qui relie le village de Saint-Guilhem-le-Désert et le site du pont du diable.
- Entre 2005 et 2009 : création d'un pôle d'accueil au pont du Diable

### **La création du pôle d'accueil du pont du Diable**

Site clé d'une meilleure répartition du public sur le territoire du Grand Site, le pôle d'accueil du pont du Diable a été ouvert au public le 11 avril 2009 et inauguré le 9 mai, après deux années de chantier (septembre 2007 - mars 2009) et près de quatre années d'étude et démarches (2003-2007).

Ce projet a imposé à la Communauté de communes d'acquérir la maîtrise foncière du site. A la suite d'une enquête publique, le Préfet a déclaré le projet d'utilité publique en janvier 2005 et le Ministre de l'Ecologie a autorisé les travaux le 2 mai 2007. Après deux années de négociation et

*La maison du grand site*



### **Le parc de stationnement et les navettes : sécuriser le site et limiter les flux de véhicules**

Les anciennes aires de stationnement d'environ 230 places situées de part et d'autres du pont du Diable ont été supprimées et reculées de près de 600 mètres.

Une aire de stationnement de 400 places, dont 14 places de camping cars et 6 places de cars, a été aménagée au pont du Diable dans l'emprise élargie d'une ancienne carrière. Elle est divisée en 3 terrasses qui s'enfoncent progressivement vers l'Hérault. Pour une meilleure intégration paysagère, le revêtement des sols du parking réutilise les matériaux de carrière concassés et compactés.

21 000m<sup>2</sup> de revêtement stabilisé ont été mis en place.

*Le nouveau parc de stationnement*



**La création du système de parc relais et navette** permet, en période de pointe, d'inciter les visiteurs à s'arrêter au nouveau parking du pont du Diable et à se rendre à Saint-Guilhem-le-Désert en navette. L'objectif est de réduire les pics de circulation dans les Gorges de l'Hérault et en entrée du village. Afin d'être incitative, la navette est gratuite. Le parking est payant à un prix minimum (3€/jour en période de fonctionnement de la



La navette du Grand Site

navette en 2009), avec un système d'abonnement à faible coût pour favoriser l'accès à la population locale (9€/an en 2009).

Une signalétique d'information sur le site et sur la route a été mise en place. Un panneau à message variable informe également les visiteurs du nombre de places disponibles sur les aires de stationnement du Pont du Diable. L'ensemble du dispositif de signalétique est porté par la Communauté de communes et bénéficie de financement du Conseil Général et de la DREAL.

Le **système de navette** a été mis en place pendant la saison 2009 pour la première fois. Le service a été proposé du 11 Juillet 2009 au 31 Août 2009, tous les jours de 9h40 à 21h, toutes les 20 minutes ; ainsi que sur les 3

premiers week-ends de septembre, de 10h à 19h.

Les caractéristiques du matériel roulant sont l'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, un moteur « propre », une grande capacité de charge, le confort et un concept de « voyage découverte ». Des cars à plancher bas ont été choisis. En 2009, leur capacité est d'environ 40 places assises et jusqu'à 70 places au total avec le transport debout. Ces navettes sont conformes à la norme Diesel Euro 5. La saison 2009 a servi de test pour vérifier le dimensionnement du service. Des comptages de fréquentation et des enquêtes qualité ont été menées. Environ **28 000 voyageurs** ont été transportés entre le site du pont du Diable et le village de St Guilhem du 20/07 au 30/08/2009 (soit 14 000 visiteurs). L'analyse des enquêtes a montré **que 90 à 99% des visiteurs étaient satisfaits du service**. Le bilan réalisé permet de prévoir au mieux le service à mettre en place en 2010. Afin de permettre le bon fonctionnement du service, des **quais** seront aménagés aux arrêts pour la saison 2010. Le projet sera porté à partir 2010 par Hérault Transport (Syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault).

### La sécurisation piétonne et le développement des circulations douces

Les abords du pont du Diable ont été réorganisés en espaces réservés aux piétons, des accès sécurisés à la plage et au pont ont été créés, ainsi qu'un cheminement indépendant de la route pour rejoindre le village de St-Jean-de-Fos. Pour cela, la route départementale n°27 a été déplacée de 280m et son ancienne emprise a été transformée en circulation piétonne.

Les **différents chemins piétons** permettent de relier les différents espaces fonctionnels du site mais ont aussi pour rôle d'inciter les promeneurs à parcourir les lieux, à en découvrir la richesse et à capter l'esprit des lieux. L'ensemble des cheminements représente **environ 5000m<sup>2</sup>** de béton sablé ou désactivé.



Des circulations douces pour découvrir le site

Une **passerelle piétonne** « des Anges » permet au cheminement principal de rejoindre le pont du Diable en étant protégé des nuisances de la route. Il s'agit d'un ouvrage de haute technologie dont cette application est une première en Europe. Elle est construite en béton Fibré Ultra Haute Performance (BFUP) et **mesure 72 m de long**. Témoin de l'évolution des techniques de construction, la passerelle illustre les performances techniques actuelles dans la continuité du pont roman (XIe) et du pont routier (début XXe) présents à ses



La passerelle des Anges

côtés. Elle constitue le cinquième pont du site.



### La restauration du pont du Diable et de ses abords

L'opération d'aménagement a permis de retirer les voitures du monument et de ses abords et de donner du recul au visiteur. Aujourd'hui, en venant du nouveau parking, le visiteur peut découvrir le monument dans son écrin naturel d'eau, de gorges et de garrigue. Les abords du monument ont été remis en état. A la place de l'ancienne route départementale et de l'ancien parking ce sont aujourd'hui des olivettes et des plants de garrigue. Enfin, le **pont du Diable** lui-même est en cours de **restauration** sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Après la réalisation de fouilles archéologiques nécessaires à une bonne connaissance de l'ouvrage et de son histoire, le chantier démarre en novembre 2009 et s'échelonne en deux tranches jusqu'à la fin 2010.



Le pont du Diable en restauration



Pour compléter le dispositif de gestion des flux dans les Gorges de l'Hérault. La **requalification de la route départementale n°4** a été programmée par le Conseil Général. Elle va permettre la création d'un cheminement piéton entre le pont du Diable et Saint-Guilhem-le-Désert et finalisera le dispositif anti-stationnement sauvage. Cette opération devrait voir le jour par tronçon entre 2011 et 2014. Pour garantir l'intégration paysagère du projet, la maîtrise d'œuvre de l'opération est confiée à une équipe composée d'un paysagiste.

## Axe 2 : La valorisation de sites, paysages et monuments remarquables

Généralement protégés et objets de soins attentifs, les sites et monuments les plus visités ont peu souffert de dégradations. Toutefois, afin d'élargir l'offre patrimoniale, certains lieux et bâtiments majeurs du territoire appellent un projet de restauration ou de requalification.

Outre les actions de requalification du site classé des gorges de l'Hérault, un effort important a porté, ces dernières années, sur la présentation des sites urbains villageois, lieux de convivialité dont la capacité d'accueil touristique permet de diffuser la fréquentation du village de Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault. De nombreuses requalifications d'espaces publics (rues, places, chemins) ont été réalisées, afin d'améliorer l'image et faciliter la découverte des villages.



La place Etienne Sanier, à Aniane

Dans cet objectif, les réalisations ont été les suivantes :

Une partie des **chemins caladés de Saint-Guilhem-le-Désert** a été restaurée en 2006. A **Montpeyroux**, en 2006, les **rues du village et la place de l'Horloge** ont été requalifiés. A **St-Jean-de-Fos**, le **retraitement de l'avenue Gaston-Bres** a été mené en 2006-2007. A **St-Guilhem-le-Désert**, la **place du Portal**, située au bas du village, a été recrée en 2007-2008, redonnant la place au piéton et réduisant l'impact de la voirie départementale. A **Aniane**, en 2007-2008, la **place Sanier** a été restructurée et une véritable esplanade a vu le jour au cœur de la traverse du village.

En 2010, à St-Jean-de-Fos, les ruelles et le plan de l'église seront requalifiés. Le Conseil Général porte le projet de requalification de la traversée de St-Jean-de-Fos. Le premier tronçon, l'avenue du Monument, aboutira en 2011 et 2012.

## Axe 3 : La gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles

Les Monts de Saint-Guilhem et les gorges de l'Hérault sont pratiqués par des publics variés, pour des activités qui cohabitent parfois difficilement dans des milieux naturels fragiles. Le massif forestier présente un grand intérêt biologique, avec ses boisements de pins de Salzmann, espèce endémique relique du tertiaire. Il présente un fort risque d'incendie et a déjà subi deux feux importants en 1973 et 1984 dont on observe encore les cicatrices. Ces milieux forestiers se referment et la protection du massif passe aussi par le redéploiement pastoral. Enfin le paysage du Grand Site a pour particularité ses terrasses de culture en pierre sèche qu'il convient de préserver et remettre en culture.

Le maintien d'espaces ouverts (agricoles et pastoraux) est l'objectif du Programme Local d'Aménagement Concerté (PLAC), étudié en 2004, et de l'opération concertée d'aménagement et de gestion de l'espace rural (OCAGER) en cours d'étude.

A la suite de **l'étude du PLAC**, une Association Foncière Agricole a été créée sur Saint-Guilhem-le-Désert regroupant les propriétaires fonciers. Celle-ci a porté les travaux de restauration de deux tronçons de terrasses oléicoles entre 2005 et 2007. Une association loi 1901 « Les Terrasses de Gellone » a été créée en 2006, regroupant les propriétaires et les oléiculteurs de St-Guilhem-le-Désert, afin de créer une huile collective. Tous les ans, une huile est produite par l'association et vendue à St-Guilhem-le-Désert.



Oliviers en terrasses à Saint-Guilhem-le-Désert

Un **plan de massif** a été mené en 2005 avec l'Office National des Forêts et doit être mis en œuvre par les acteurs de la défense des forêts contre les incendies (DFCI). Fin 2008, une étude opérationnelle sur le



Le massif de la Seranne

redéploiement pastoral a été lancée par l'ASA de la Seranne sous la forme d'une **OCAGER** (animé par la Communauté de Communes dans le cadre d'une convention). En 2010-2011, des actions telles que la création de bergerie, la réouverture de milieux, la création de points d'eau superficiels pourront être mises en œuvre.

L'Office National des Forêts mène actuellement un inventaire physique des tous les vieux sujets de pins de Salzman. Il mène également en collaboration avec l'INRA le prélèvement génétique de ces sujets.

Réguler les activités de pleine nature demandait un projet partenarial. Pour cela un **schéma de gestion des activités de pleine nature** (canoë, spéléologie, escalade, chasse, randonnée, etc.) a été étudié en 2005 et est en cours de mise en œuvre. A la suite de l'étude, une démarche de concertation avec tous les acteurs a été mise en place.



Plusieurs projets ont été réalisés tel que la création de deux sentiers VTT sur Montpeyroux (39 km), la requalification du GR 653 (chemin de St-Jacques-de-Compostelle) sur près de 18km, l'aménagement des abords

de la maison forestière des Plos (parking, tables de pique nique et signalétique). La signalétique et le balisage s'appuient sur une charte graphique intercommunale élaborée en 2008. Au-delà des relais d'information service en cours d'implantation, un projet de parcours d'interprétation est en cours de développement (Puéchabon, Aniane).

Trois nouveaux itinéraires seront aménagés en 2010 : un circuit VTT au départ de Puéchabon (17km), 1 circuit pédestre au départ de Puéchabon (15 km), 1 circuit pédestre au départ de Montpeyroux (15 km).

Concernant le réseau Natura 2000, le site d'intérêt communautaire des « gorges de l'Hérault » est en attente de désignation par arrêté ministériel et aucun opérateur n'a été désigné par l'Etat.

#### **Axe 4 : L'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle**

L'allègement de la pression touristique sur Saint-Guilhem-le-Désert et le redéploiement des visiteurs dans l'ensemble du site demandaient l'amélioration de l'accueil touristique ainsi que le développement de l'animation culturelle et de loisirs. La création d'un réseau d'espaces d'accueil et de promotion des richesses locales est un enjeu fort du Grand Site, véritable outil de diffusion des flux de fréquentation dans le temps et l'espace. Les deux premiers maillons de ce réseau sont :

- la maison du Grand Site au pont du Diable, espace principal d'accueil, porte d'entrée du territoire,
- la maison de la poterie à St-Jean-de-Fos, espace d'interprétation d'un artisanat local réputé.

La création de ce réseau et de ces deux-premiers espaces a été **labellisé « pôle d'excellence rural »** dans le cadre du projet de « développement d'un pôle de performance patrimonial » en août 2006.

**La maison du Grand Site a ouvert ses portes au public en avril 2009 et a été inaugurée avec l'ensemble des aménagements du site du pont du Diable le 9 mai 2009.**

Avant son ouverture et depuis 2003, un accueil du public était organisé de manière saisonnière sur l'ancien parking du pont du Diable dans une structure modulaire. La maison du Grand Site dispose d'une surface de 535m<sup>2</sup>. Conçue par l'architecte Rudy Ricciotti, elle est semi-enterrée, enchâssée dans le talus, avec une toiture végétalisée. Seule la façade vitrée, ses volets en bois brut de châtaignier et sa tonnelle, sont visibles depuis le



La maison du Grand Site et ses espaces de découverte

chemin piéton et depuis les berges de l'Hérault St Jean de Fos. Le bâtiment surplombe la vallée de l'Hérault.

La maison comporte plusieurs espaces fonctionnels d'un seul tenant :

- L'espace d'accueil : lieu de découverte, d'interprétation et de vente,
- La vinothèque : espace de dégustations animées par les viticulteurs de la vallée de l'Hérault.
- Le mas des agriculteurs : lieu de vente de produits locaux
- La brasserie du terroir : restauration à base de produits locaux.

La Communauté de communes a délégué à l'Office de Tourisme Intercommunal la gestion et l'animation de la maison du Grand Site par délibération du 24/11/2008 (joint en annexe). Deux partenaires privés gèrent respectivement le mas des agriculteurs et la brasserie du terroir. Cette synergie public-privée permet de dynamiser la maison du Grand Site, de maintenir les activités et usagers en place sur le site, de mobiliser les filières agricoles et artisanales.

La maison du Grand Site et l'ensemble de ses espaces ont été ouverts tous les jours de Pâques à Toussaint 2009.

L'ouverture de la **maison de la poterie est programmée pour juin 2011**. Elle sera installée dans le dernier atelier de poterie traditionnelle en état en Languedoc-Roussillon, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, qui a été acquis par la commune de Saint Jean-de-Fos en 2005. Une étude de définition et programmation du projet a été menée en 2005-2006.

Les études de maîtrise d'œuvre architecturale et scénographique sont actuellement en cours. Depuis 2006, en parallèle, un travail de recherche archéologique est mené au niveau de l'atelier Sabadel dans le cadre d'une convention avec le CNRS.



L'atelier Sabadel à Saint-Jean-de-Fos

L'objectif du projet est la création d'un espace d'interprétation de type « immersif » mettant en valeur le bâtiment, la collection, le savoir faire local et l'histoire des potiers de St-Jean-de-Fos. Une exposition permanente d'environ 350 m<sup>2</sup> sera mise en scène. Un espace d'accueil et un parvis d'activité pédagogique en extérieur seront créés.

Cette espace d'accueil et d'animation va participer à la diffusion des visiteurs sur le territoire du Grand Site.



Ce réseau d'espaces d'accueil et d'animation s'est enrichi de plusieurs autres espaces :

Le réfectoire et le cloître de l'Abbaye de Gellone a fait l'objet de travaux de restauration et permis l'ouverture du **musée de l'Abbaye de Gellone**, (espace d'enrichissement et d'interprétation), avec le concours des monuments historiques et sous la maîtrise d'ouvrage de la commune en 2008-2009 (Période d'ouverture : tous les jours durant l'été 2009 et tous les après midi sauf le lundi en hiver – le coût est de 2,5€/personnes)

La **Chapelle du Barry**, à Montpeyroux, a été restaurée par la Commune entre 2006 et 2008. Il s'agit d'un lieu d'accueil potentiel pour des évènementiels et expositions temporaires.

L'**Abbaye St-Benoit d'Aniane** et ses 30 000 m<sup>2</sup> de bâtiment, parc et jardins, ont été acquis par la Communauté de communes en janvier 2010. Une étude de définition sera menée avec le développement d'un projet culturel et touristique complet répondant aux enjeux du territoire.

Ainsi c'est un véritable programme de tourisme culturel qui est en cours d'élaboration et qui sera mis en œuvre qui permettra de mettre en valeur toutes les potentialités du Grand Site et qui facilitera l'étalement de la fréquentation dans l'espace et dans le temps.

Un service de visites guidées et de sorties et animations environnementales a été mis en place tous les étés depuis 2006 par l'office de tourisme intercommunal. Des éditions et guides thématiques sont produits tous les ans pour les offres touristiques, les activités de pleine nature et l'oenotourisme.

Une charte graphique, signalétique et de mobilier a été définie en 2008.

Enfin une étude de communication et marketing a été menée en 2008-2009.

#### **Axe 5 : La gestion et l'animation de l'Opération Grand Site**

Il s'agissait d'établir les bases saines pour la gestion à long terme du Grand Site, en mettant en place les moyens matériels et humains nécessaires (gestion technique, administrative, animation et accueil permanent et saisonnier, entretien et gestion du site...), ainsi que les outils de suivi et d'évaluation de la démarche Grand Site. Dans ce cadre, la Communauté de communes, gestionnaire du Grand Site, a confié à l'Office de Tourisme Intercommunal certaines missions dont la gestion et l'animation de la maison du Grand Site (cf. chapitre III).

Concernant les outils de suivi de la fréquentation, une étude a été menée en 2006 et 6 éco-compteurs ont été positionnés au départ de sentiers de randonnée et dans la rue centrale de Saint-Guilhem-le-Désert. Ces éco-compteurs font l'objet d'un suivi semestriel.

Une étude globale sur la fréquentation destinée à établir les bases d'un observatoire de la fréquentation sera menée en 2010 conjointement avec une étude sur les retombées socio-économiques du Grand Site. Enfin un observatoire photographique sera mis en place en 2010.

L'ensemble de ces éléments a permis d'établir un schéma de gestion sur 10 ans, présenté dans la partie suivante.

### Synthèse de la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2004-2009 :

Dates	Objet	Maitrise d'œuvre ou Communes
<b>Etudes</b>		
2009 en cours	Opération Concertée d'Aménagement et de gestion de l'espace rural (OCAGER) pour le redéploiement pastoral sur le massif de la Seranne	ONF, Chambre d'agriculture, SUAMME
2008-2009	Charte communication et marketing	Cadran solaire
2006	Enquête de fréquentation et d'opinion sur le Grand Site	BBS Conseil, CETE Méditerranée
2006	Etude de définition et de programmation pour la création d'une maison de la poterie à Saint-Jean-de-Fos	Les Clefs du patrimoine
2005	Plan de massif des monts de Saint-Guilhem-le-Désert	ONF
2005	Définition d'un schéma de gestion des activités de pleine nature dans le Grand Site	Juris Eco Développement (JED)
2005	Schéma de circulations douces dans les Gorges de l'Hérault	Altermodal
2005	Etude de faisabilité d'un système de navette sur l'axe pont du Diable – Saint-Guilhem-le-Désert	Altermodal
2003	Projet Local d'Aménagement Concerté - étude préalable à la reconquête des terrasses agricoles (olivettes)	ADASEAH, SAFER
2002-2003	Plan de circulation et de stationnement	CETE
<b>Travaux d'aménagement</b>		
2009-2010	Restauration du pont du Diable (Monument historique)	Aniane et St Jean de Fos
2008-2009	2 parcours VTT, 2 départs de randonnée aménagés avec RIS, espace pique nique et stationnement	Puéchabon, Aniane et Montpeyroux
2007-2009	Aménagement des abords du pont du Diable, détail : 23ha d'acquisitions foncières Chemins piétons : 5000m <sup>2</sup> de béton sablé et désactivé, passerelle piétonne de 72m de long, déviation de la RD sur 280m Stationnements : 21 000m <sup>2</sup> de revêtement stabilisé 400 places dont 14 de campings cars et 6 de cars Plantations : 3ha de vergers d'oliviers (plus de 850 plants) 14 000 plantes (végétation type ripisylve, garrigue ou pinède)	Aniane et St Jean de Fos
2007-2008	Place du Portal	Saint-Guilhem-le-Désert
2007-2008	Place Sanier	Aniane
2006-2007	Retraitement de l'avenue Gaston-Bres	Saint-Jean-de-Fos
2006-2007	1,5ha de terrasses oléicoles restaurés et remis en culture	Saint-Guilhem-le-Désert
2006	Rues du village et place de l'Horloge	Montpeyroux
2006	Chemins caladés (60m. linéaire)	Saint-Guilhem-le-Désert
<b>Création d'espace d'accueil et de valorisation du patrimoine local</b>		
2011	Maison de la poterie	Saint-Jean-de-Fos
2010	Acquisition de l'Abbaye Saint-Benoit d'Aniane	
2009	Maison du Grand Site (espace accueil, interprétation, terroir)	Aniane
2009	Musée de l'Abbaye de Gellone	Saint-Guilhem-le-Désert
2008	Chapelle du Barry	Montpeyroux
<b>Autres mesures de gestion et d'animation locale</b>		
Saison 2009	Navette : 2 cars low entry toutes les 20 min. du 11/07 au 31/08/09. 28 000 voyageurs transportés. Moyenne : 558 passagers/j. en juillet et 685 passagers/j. en août 2009	Liaison pont du Diable St-Guilhem-le-Désert
Saison 2009	Événementiels : marché nocturne, journée de la randonnée pédestre,... Visites guidées (143 groupes), animations nature (50 personnes) Flyers et dépliants (135 000 exemplaires)	

## Schéma de gestion sur 10 ans

Fort de ces 20 années d'études et d'aménagements, le gestionnaire a établi un schéma de gestion à la fois basé sur :

- les dernières actions structurantes et aménagements du Grand Site pour aller au bout des grands chantiers démarrés jusqu'ici : plan de circulation et de stationnement, développement des circulations douces (dont sentiers de randonnée), réseau d'espaces d'accueil, d'interprétation et d'animation ;
- la montée en charge de la gestion du Grand Site : protection des milieux naturels et ruraux, gestion des sites touristiques, accueil et animations locales, démarche de qualification des filières professionnelles, structuration et développement de l'offre touristique...

La Communauté de communes, gestionnaire du Grand Site, soutenue par ses partenaires, s'inscrit dans une démarche sur le long terme qui vise le développement durable du territoire

Ce schéma de gestion est approuvé par le comité de pilotage du Grand Site du 20 janvier 2010, par le conseil municipal de St-Guilhem-le-Désert du 14/01/2010, et par le conseil communautaire du 25/01/2010.

### ■ Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement

Il s'agit de continuer la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement étudié en 2002-2003 en l'actualisant selon l'évolution des besoins et de la fréquentation.

Les enjeux sont la fluidification de la circulation et l'intégration paysagère des aires de stationnement, la mise en place du système de navette, le développement des circulations douces et, enfin, à plus long terme, la réduction des circulations motorisées en site naturel.

#### ✧ Requalification de la route départementale n°4

Le projet de retraitement du tronçon de la route départementale 4, reliant le pont du Diable au village de Saint-Guilhem-le-Désert (4 km de voirie), est porté en maîtrise d'ouvrage par le Conseil Général de l'Hérault, Direction des Routes. Afin de garantir l'intégration paysagère la maîtrise d'œuvre est confiée à un paysagiste. Il sera soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites puis soumis à autorisation ministérielle.

L'objectif du projet est la création d'un sentier piéton le long de la route qui permettra aux visiteurs de parcourir à pied, en toute sécurité, les 4 km qui séparent Saint-Guilhem-le-Désert du pont du Diable. Le cheminement, d'une largeur conforme à la réglementation, sera séparé de la route par un muret pierre. Il offrira aux piétons une vision en belvédère sur les Gorges de l'Hérault tout au long du cheminement. Au point le plus resserré, un passage en encorbellement devra être réalisé pour assurer la continuité piétonne. Enfin, ce projet prévoit le redimensionnement de la voie afin d'empêcher le stationnement sauvage et de permettre un bon niveau de circulation pour les services de secours et de navettes. Le projet devrait voir le jour par tranche entre 2011 et 2014. Le budget est estimé entre 3 et 4 millions d'euros.

#### ✧ Création de cheminements doux (piéton, cycle, équestre)

Le plan de gestion prévoit la mise en œuvre du schéma circulations douces étudié en 2005. L'objectif est de créer des liaisons piétonne, cycle et équestre, entre les villages portes du Grand Site et le pôle d'accueil du pont du Diable.



Une piste cyclable sera créée pour permettre aux usagers venant de Gignac ou d'Aniane de rejoindre le pont du Diable par un moyen de déplacements doux. Le schéma des circulations douces conseillait également l'élargissement du schéma de piste cyclable départemental à la zone « cœur d'Hérault » dans le cadre du traitement des circulations intra-villages et/ou de la mise en place de boucles cyclo-touristiques moyenne distance. Pour ce faire, un travail spécifique sera mené avec le conseil Général.

### ✧ Développement du système de navettes

Le service entre le pont du Diable et le village de Saint-Guilhem-le-Désert a été testé au cours de l'été 2009 et sera pérennisé grâce à la prise en charge du service par Hérault Transport (Syndicat mixte des transports en commun départemental de l'Hérault) dès la saison 2010. Les prochains maillons de développement du service seront, tout d'abord, la liaison avec la maison de la poterie à St Jean de Fos (été 2011) et, ensuite, la liaison avec le village d'Aniane. En outre, le Grand Site propose un soutien aux animations locales par la mise en place de navettes (à la demande des associations locales et mairies).

### ✧ Aménagement paysager et sécurisation piétonne de la montée du Val de Gellone (Saint-Guilhem-le-Désert)

Aujourd'hui voie d'accès au parking du Pré des Pères, la montée du Val de Gellone constitue un lieu de découverte du village de Saint-Guilhem-le-Désert dans son site. Elle complète l'approche historique de la visite du village par un parcours géographique et paysager. Le projet permettra de transformer cette voie en un espace partagé par les piétons et les voitures en traitant le revêtement du sol de manière moins routière.

Le Conseil Général a financé le relevé topographique de cette voie pour que la commune puisse engager une étude de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Général pourrait financer une partie du projet lors du déclassement de la voie.



### ✧ Information et communication sur les moyens de stationnement et de déplacement sur le Grand Site

En complément du dispositif existant, le gestionnaire du Grand Site prévoit la création d'une signalétique complémentaire adaptée indiquant les aires de stationnement et navettes disponibles en amont, dès l'arrivée à la hauteur d'Aniane, ainsi qu'un jalonnement dynamique complémentaire en arrivant de St-Jean-de-Fos. En outre, une signalétique spécifique indiquera et balisera les itinéraires doux (sentier de randonnées et pistes cyclables).

Enfin ce dispositif sera complété par la création d'un dépliant regroupant l'ensemble des informations sur les circulations et stationnements sur le Grand Site, avec l'ensemble des itinéraires doux et chemins de randonnée ainsi que les lieux de stationnement et les circuits des navettes. Ce document pourra être édité et réactualisé en amont de chaque saison.

## ■ Restauration, protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et du paysage

### ✧ Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments et des villages

De nombreuses actions de restauration et mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics ont déjà été menées depuis plus de dix ans. L'objectif du Grand Site aujourd'hui est de pérenniser et poursuivre ces efforts de protection, restauration et mise en valeur. Pour cela, une première série de projets est envisagée voire programmée. En outre, le gestionnaire du Grand Site continuera sa démarche de fond, d'information et mobilisation des différents maîtres d'ouvrages et acteurs, pour que d'autres projets se réalisent.

#### **Restauration et valorisation de l'Abbaye St-Benoit d'Aniane**

L'abbaye St Benoît d'Aniane (30 000 m<sup>2</sup> de bâtiment, parc et jardins) a été acquise par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en janvier 2010.

Le projet prévoit tout d'abord la mise en sécurité des édifices, la restauration du patrimoine bâti dans le cadre des monuments historiques et l'ouverture au public d'une partie des bâtiments. Pour ce faire, une étude de définition et programmation sera menée comportant un projet culturel. Le projet final devrait être composé d'un espace d'accueil du public et d'interprétation, d'un service d'hôtellerie, de l'installation de l'hôtel de ville...

En parallèle, des recherches archéologiques et ethnologiques seront menées avec un travail de mémoire auprès de la population qui permettra la conception du projet culturel.

Une étude est en cours pour définir le type de montage juridique et de maîtrise d'ouvrage du projet. L'étude porte en particulier sur la pertinence d'un partenariat public privé (PPP).



L'abbaye Saint Benoît d'Aniane

#### **Intégration paysagère du parking du Pré des Pères (Saint-Guilhem-le-Désert)**

D'un point de vue paysager, l'aire de stationnement du Pré de Pères à Saint-Guilhem-le-Désert a un impact important. Le projet vise à améliorer l'impact visuel du parking et son fonctionnement. Il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage communale.

#### **Restauration du patrimoine bâti et des espaces publics remarquables**

La Communauté de Communes a réalisé un inventaire détaillé du patrimoine bâti remarquable. Elle met en œuvre une démarche d'information et de coordination auprès des propriétaires publics de ce patrimoine et peut leur proposer ses services de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de les restaurer. Après discussion avec les Communes et le Conseil Général, la liste d'actions prioritaires suivantes a pu être établie par commune :

- A Saint-Guilhem-le-Désert : la mise en sécurité et la restauration du moulin de la tour de Plancameil, (XIIe, entouré de bâtiments du XVIIIe) – maîtrise d'ouvrage départementale ; rénovation de l'ancienne maison communale avec regroupement des services publics – maîtrise d'ouvrage communale ;
- A Aniane : la restauration et la mise en valeur de la galerie des Arceaux, des rues Porte de Montpellier et Porte de St-Guilhem et, selon les possibilités, l'acquisition foncière des anciennes tanneries – maîtrises d'ouvrage communale ;
- A Puéchabon : l'aménagement de la traverse du village, et prioritairement la liaison entre la place de la Gardette et la rue du cimetière ; la restauration de l'ancienne école en espace multiservice, accueil et restaurant ; la restauration de l'Eglise Immaculée Conception – maîtrises d'ouvrage communale ;

- A Montpeyroux : la restauration des abords de la chapelle du Barry (placette et ruelles) – maîtrise d’ouvrage communale, la mise en sécurité et l’ouverture du Castellas – maîtrise d’ouvrage départementale ;
- Saint-Jean-de-Fos : aménagement des abords de la chapelle Saint-Genies-de-Litenis, restauration de la Tour du pigeonnier, de la maison de la place - maîtrises d’ouvrage communale ; le moulin de Clamouse, maîtrise d’ouvrage départementale.

## ✧ **Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier**

Plusieurs études ont été menées depuis plus de 10 ans et de nombreuses actions ont déjà été réalisées. Aujourd’hui, il importe de poursuivre la dynamique enclenchée et la mise en œuvre des actions opérationnelles définies par les études réalisées (Plan local d’aménagement concerté, schéma de gestion des activités de pleine nature, plan de massif, opération concertée d’aménagement et gestion de l’espace rural).



Une flore très riche

### **Protection et gestion du patrimoine naturel**

Le gestionnaire du Grand Site est en attente de la désignation par l’Etat des Gorges de l’Hérault comme « site d’intérêt communautaire » au titre de la Directive Habitat. La Communauté de communes s’est portée candidate pour l’animation de la démarche Natura 2000 des Gorges de l’Hérault. Une fois le site désigné par l’Etat, l’Etat démarrera la réalisation du diagnostic Natura 2000 et l’animation du comité de pilotage. Le gestionnaire du Grand Site a proposé d’assurer la mise en œuvre du document d’objectif à l’issu du diagnostic.

Sur la base du travail d’inventaire et de diagnostic Natura 2000, une démarche de suivi scientifique des milieux naturels (faune-flore et habitats) sera ensuite mise en place.

Un effort particulier sera mené pour assurer la mise en cohérence des objectifs de préservation de la faune et de la flore et des objectifs de préservation du paysage.

### **Soutien aux activités agricoles et protection de la forêt contre les incendies**

Cette action correspond à la mise en œuvre du Plan Local d’Aménagement Concerté réalisé en 2003, du Plan de Massif mené en 2005 et de l’Opération Concertée d’Aménagement et de Gestion de l’Espace Rural en cours d’étude.

Concrètement, il s’agit du développement du pastoralisme, de la restauration des terrasses oléicoles et de toutes actions de défense contre les incendies de forêt menés par l’Office National des Forêts, le Conseil Général et le Service Départemental d’Incendie et Secours. L’objectif est l’ouverture des milieux pour réduire le risque incendie et maintenir la biodiversité.

Enfin, le gestionnaire mènera une action de coordination afin de mettre en œuvre le plan de massif et créer les coupures de combustibles.

### **Développement et structuration des activités de pleine nature**

Il s’agit de la mise en œuvre et de l’animation du Schéma de Gestion des Activités de Pleine Nature :

#### ✓ **Equipements, aménagements et entretien :**

En complément des projets actuellement en cours, sont prévus :

- La suite de la requalification du chemin de st Jacques de Compostelle (GR653);
- Autour de la maison forestière des Plos dans les Monts de St Guilhem, un circuit de découverte de 3 à 4 km de type familial ;

- La valorisation du mont Saint-Baudille ;
- La création d'un itinéraire de promenade et randonnée (PR) à Montpeyroux et l'édition d'une randofiche ;
- Sur le fleuve Hérault :
  - Concernant l'activité canoë, le développement de la signalétique des embarquements et débarquements ;
  - Concernant l'activité baignade, la signalisation des dangers liés à la baignade, la création de point d'appel et d'accès aux secours, la création de poches de stationnement
- L'entretien de 60km de sentiers et de leur balisage.

#### ✓ **Conciliation des usages :**

L'objectif est d'apprendre à partager l'espace, d'éviter les conflits d'usage, de débloquent les éventuels sujets de tensions. La réalité actuelle du massif est plutôt satisfaisante, nous recensons peu de véritables problèmes. Les usagers du massif ont appris à vivre ensemble. Le gestionnaire assume aujourd'hui plutôt un rôle de facilitateur. Une réunion avant et après saison pourra être programmée avec les professionnels et acteurs des activités de pleine nature afin de faire le point sur les éventuels problèmes et chercher des solutions, et pour permettre un échange entre les différents professionnels et usagers du massif.

#### **Suivi de la qualité des eaux de baignade et inventaire des sources de pollution**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle directive européenne sur les eaux de baignade (appliquée dès 2011) et de la future labellisation des eaux de baignade, un travail d'inventaire des sources de pollution potentielle et d'éradication de ces sources sera mené en partenariat avec le Syndicat de gestion du bassin versant du fleuve Hérault.



L'Hérault, site privilégié pour la baignade

#### **Homogénéisation et mise en cohérence de la signalétique**

Afin de combattre la signalétique illégale, désuète et l'accumulation de préenseignes de tailles et motifs différents, un inventaire global sera mené sur le Grand Site pour éradiquer une partie de ces panneaux et proposer aux professionnels éligibles de bénéficier du système d'information local (SIL). Cette action sera menée en concertation avec le Comité Départemental du Tourisme, le Conseil Général et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

En outre, une réflexion globale sera également menée sur la signalétique directionnelle avec le Conseil Général de l'Hérault. Enfin, la signalétique des sites, villages et espaces naturels est également en voie de mise en cohérence, sur la base de la définition d'une charte signalétique à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault ainsi que de la conception d'un graphisme spécifique à la signalétique piétonne du Grand Site.

#### **Création d'une équipe de gardes nature**

A moyen terme, une équipe de gardes nature sera mise en place et permettra de :

- Surveiller le massif (état des sentiers de randonnées, relations entre les usagers, départs de feux, connaissance générale du massif, circulation motorisées dans le massif),
- Informer et sensibiliser les visiteurs à la protection et au respect du site et du massif, au stationnement « malin » et à la mobilité durable,
- Surveiller la mise en place du plan de circulation et de stationnement (information et répression en cas de stationnement sauvage),
- Surveiller la propreté du site, la qualité de l'eau, la signalétique sauvage,
- Assurer en basse saison de petits travaux d'entretien, débroussaillage, balisage (sentiers, espaces naturels, parking,...),
- Inventaire faune flore.

## ■ Accueil du public, développement local, offres touristiques et de loisirs

### ✧ Accueil, interprétation, animation et développement de l'offre touristique et de loisirs

Pour contribuer à l'étalement de la fréquentation dans le temps (en moyenne saison) et dans l'espace (éviter la concentration au pont du Diable et à Saint-Guilhem-le-Désert et faire découvrir les autres richesses du territoire), le gestionnaire du Grand Site continue à développer l'offre touristique et de loisirs et va mettre en place un véritable projet de tourisme de culture et de nature. Afin de faire vivre, d'animer et faire découvrir le Grand Site, la Communauté de communes a confié à l'Office de Tourisme Intercommunal la mise en place d'un programme d'animations, d'événementiels, de visites guidées et de sorties nature, destinés à tous les publics et étalés dans le temps et l'espace. Un Schéma d'interprétation du Grand Site sera également étudié et contribuera à la structuration et à la mise en cohérence des outils de médiation du Grand Site.

#### **Interprétation à l'échelle du Grand Site**

L'étude d'un schéma d'interprétation à l'échelle du Grand Site sera lancée en 2011.

Elle aura pour objectif d'apporter :

- une vision globale sur l'interprétation à l'échelle du Grand Site qui réponde aux attentes des différents publics du Grand Site, tout en mettant en valeur son patrimoine culturel et naturel ;
- une cohérence globale et une stratégie de développement qui aboutisse à des programmes d'animations, de nouveaux espaces de médiation et une signalétique extérieure d'interprétation.

#### **Equipements complémentaires**

##### ✓ **Accueil de l'Office de Tourisme à Saint-Guilhem-le-Désert**



L'OTI à Saint-Guilhem-le-Désert

L'actuel espace d'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal à Saint-Guilhem-le-Désert présente des problèmes d'accessibilité, de fonctionnalité et de lisibilité pour les visiteurs. L'objectif du gestionnaire du Grand Site est de bénéficier sur le village de Saint-Guilhem-le-Désert d'une structure d'accueil de qualité. Afin de répondre à cet enjeu, il est envisagé de transférer l'antenne de l'Office de Tourisme dans un autre lieu à définir. Cette action est susceptible de comporter une acquisition foncière et/ou des travaux d'aménagements.

##### ✓ **La Maison de la poterie (développement)**

L'ouverture de la maison de la poterie à St-Jean-de-Fos est programmée pour juin 2011. Afin de faire vivre cet équipement et de développer le bassin potier de St-Jean-de-Fos, il est envisagé à moyen terme de créer un bâtiment destiné à accueillir des expositions temporaires, des activités pédagogiques et de master class. En outre, un projet culturel et scientifique sera élaboré et mis en œuvre, une politique globale d'enrichissement du fond culturel et de la collection sera menée (dont travaux de recherche scientifique autour de la céramique du bassin de Saint-Jean-de-Fos, travail de mémoire auprès des habitants). Enfin un travail de fond sur le rayonnement et le renouvellement de l'établissement sera mis en place : programmation culturelle, expositions temporaires, actions d'animation, de sensibilisation et de médiation, plan de communication.

## ✓ **L'Abbaye St Benoit d'Aniane (voir chapitre p.26)**

### **Animation du Grand Site et de son réseau d'espaces d'accueil et de médiation**

L'Office de Tourisme est en charge de la gestion du réseau d'espaces d'accueil du Grand Site. Cette gestion globale permet la mutualisation des moyens et la réflexion autour d'un programme cohérent d'animation culturelle et de médiation.

Fort de ce réseau d'espaces d'accueil et ses divers équipements, la Communauté de communes va développer un programme d'expositions temporaires et d'événementiels, en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal, qui pourra s'étoffer au fil des années.

Les différents lieux qui pourront accueillir des expositions temporaires, spectacles ou conférences sont les suivants :

- A Aniane : la chapelle des Pénitents, le site du pont du Diable en extérieur
- A Montpeyroux : la chapelle du Barry (Eglise Saint Martin)
- A Puéchabon : le point d'accueil de l'ancienne école
- A Saint-Guilhem-le-Désert : la Chapelle St Laurent
- A Saint-Jean-de-Fos : la maison de la poterie, la chapelle Saint-Génies-de-Litenis

Un programme d'animations sera mis en place sur les villages du Grand Site, tel que des marchés nocturnes, des spectacles, concerts.

### **Valorisation de l'offre d'activités de pleine nature**

L'objectif est de faire venir des visiteurs en moyenne saison afin de diffuser de la fréquentation dans le temps par la dessaisonalisation.

Une à deux animations sur les sports de pleine nature seront organisées tous les ans sur le Grand Site, tel que l'accueil de journées de la randonnée. Ces événementiels pourront être destinés à un public local comme à un public sportif venant de loin (tel qu'un événement de type « ultra trail » correspondant à des courses à pied sur de grandes distances).

L'Office de Tourisme Intercommunal se chargera d'informer les visiteurs sur l'ensemble des activités et sports de pleine nature praticables sur le territoire et tiendra une base de données des prestataires des activités de pleine nature à leur disposition. En outre, l'Office de Tourisme Intercommunal commercialisera des produits touristiques constitués d'activités de pleine nature avec par exemple l'édition de randofiche, et la création d'un « pass sport nature ».

### **Editions**

Diverses éditions verront le jour.

Des éditions touristiques permettront de mettre en valeur le Grand Site et de mieux informer les visiteurs.

Des conseils pour une meilleure découverte du site (« garez-vous malin », déplacements doux...) et un plus grand respect du site (faune-flore, déchets, cohabitation entre les usagers, danger du fleuve...) pourront être intégrés aux éditions touristiques ou faire l'objet de publications spécifiques et/ou d'une signalétique particulière.

Des éditions spécifiques aux activités de pleine nature seront réalisées, en particulier des rando-fiches pour les nouveaux sentiers ou itinéraires.

Enfin des éditions thématiques verront le jour sur la poterie (plaquettes et catalogues), ainsi que sur la faune et la flore du Grand Site. Un répertoire des légendes du territoire sera également conçu. D'autres thématiques pourront être développées selon les programmations culturelles annuelles et suite à l'étude du schéma d'interprétation du Grand Site.

## ✧ Développement économique, promotion des produits locaux, professionnalisation des filières tourisme et artisanat

L'objectif des gestionnaires est enfin d'assurer un développement économique local et d'apporter un soutien aux différents acteurs économiques du territoire afin de dynamiser et qualifier les différentes filières.

### ***Développement de l'accueil de groupe***

Pour développer le tourisme en moyenne saison et permettre des retombées économiques élargies, l'Office de Tourisme Intercommunal va développer un catalogue d'offres groupes (scolaires et adultes) sur le territoire et au départ de la maison du Grand Site. Il développera également des produits afin de mettre en valeur les différentes richesses du Grand Site (par exemple : activités de pleine nature, visite guidées, découverte de la grotte de Clamouse, visite d'atelier de potier...) et les commercialisera pour partie.

L'Office de Tourisme Intercommunal s'appuiera également sur un réseau de professionnels et guides de pleine nature (accompagnateurs de moyenne montagne, titulaire du brevet d'état d'escalade, etc.) afin de proposer des produits touristiques complets et de soutenir les filières professionnelles.

### ***Professionnalisation et qualification des filières professionnelles (Tourisme, artisanat, producteurs locaux, activités de pleine nature)***

La démarche sera menée par l'Office de Tourisme Intercommunal. Il s'agira d'intégrer les professionnels dans le guide d'accueil touristique, de mettre en place des outils de contrôle de la qualité des hébergements (sur la base du cahier des charges tel que celui de la FNOTSI), d'inciter les professionnels à entrer dans les démarches de labellisation existante (« Sud de France », « qualité Hérault », « Languedoc Nature », écolabels...) et à suivre les formations proposées par le Pays Coeur d'Hérault ou d'autres partenaires.



## ■ La communication et la gouvernance locale

La gouvernance du Grand site est assurée par les instances de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (conseil communautaire, bureau, commissions – cf. partie III). Un groupe de travail des cinq maires du périmètre du Grand Site complète le dispositif des commissions thématiques. Ce groupe de travail se réunit trimestriellement. L'Office de Tourisme Intercommunal (Comité de Direction, Conseil d'administration, Commissions – cf. partie III) participe au fonctionnement du Grand Site. Les projets sont soumis au Conseil Communautaire pour décision après concertation et accord des Communes concernées du Grand Site. Elle est également assurée par les réunions du comité de pilotage Grand Site et de son comité consultatif. Le comité de pilotage et de suivi regroupe les cinq maires, la Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et le Logement (DREAL), les maîtres d'ouvrages des projets « Grand Site » et les financeurs. Il se réunira au moins une fois par an, définira le programme annuel d'actions du Grand Site et fera le bilan de l'année écoulée.



L'objectif du gestionnaire est de favoriser la concertation locale et de garantir la concordance du projet aux besoins des populations locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de gestion sur 10 ans, un travail continu et transversal d'information et de concertation sera mené par plusieurs moyens :

- Journal d'information intercommunal « Alentours » (édition spéciale « Grand Site » paraissant au minimum une fois l'an)
- Site internet de la Communauté de communes, gestionnaire du Grand Site, et de l'Office de Tourisme Intercommunal, chargé de la mise en œuvre de la politique de tourisme durable <http://www.cc-vallee-herault.fr> et <http://www.saintguilhem-valleeherault.fr/>
- Espaces d'accueil dont maison du Grand Site, antenne de l'Office de Tourisme Intercommunal, future maison de la poterie (recueil de fiches de remarques, suggestions, enquêtes satisfaction, livre d'or...)
- Relations presse et médias
- Réunion de comités de pilotage des différents projets
- Réunions publiques autour des différents projets
- Visites de site en phase de chantier ouvertes aux partenaires et au public
- Commissions de l'Office de Tourisme et relations avec ses partenaires privés
- Exposition des études, actions et projets réalisés dans le cadre du Grand Site.

L'ensemble des animations et festivités participe également à la transmission de l'information et à l'appropriation locale

## Moyens techniques et financiers de gestion du site

### ■ La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Gestionnaire du Grand Site

La Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » est chargée depuis 2002 de la mise en œuvre de l'opération Grand Site et de la gestion du Grand Site. Il s'agit d'un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) créée en 1998.

Elle réunit depuis 2002, les 28 communes des cantons de Gignac et Aniane. Son territoire s'étend sur 481 km<sup>2</sup>, soit 8% de la superficie du département. La Communauté s'est ainsi constituée en souplesse avec l'adhésion volontaire des communes qui ont souhaité progressivement la rejoindre. Aujourd'hui, c'est une des Communautés de communes les plus importantes du Département avec plus de 30 000 habitants. Son siège est basé à Gignac à 15 minutes de Saint-Guilhem-le-Désert.



La Communauté doit faire face à des enjeux importants, notamment en matière de développement économique mais aussi de préservation du cadre de vie face à une croissance démographique de plus en plus forte. L'institution exerce les compétences que lui ont transférées par ses communes membres et qui sont inscrites dans ses statuts.

Ses compétences sont les suivantes :

1. Compétences obligatoires :

- aménagement de l'espace,
- développement économique du territoire,

2. Compétences optionnelles :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

3. Compétences supplémentaires :

La Communauté de communes a pris 10 compétences supplémentaires dont fait partie l'Opération Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault.

Dans le cadre de cette compétence, ses missions sont de mettre en œuvre la protection et la gestion du site afin de garantir la qualité et l'homogénéité du patrimoine, des espaces naturels et du paysage. Cela passe par des études, des travaux d'équipement, des acquisitions foncières, la gestion des aménagements et des équipements touristiques, la mise en place de moyens administratifs, techniques et financiers, l'information du public, la régulation des flux et la maîtrise de la fréquentation touristique, l'amélioration de la qualité de vie des résidents permanents, et l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'appuie sur ses élus (conseil communautaire, bureau et commissions), ainsi que sur son équipe de techniciens et de personnel administratif.

Les décisions sont discutées en bureau puis approuvées en conseil communautaire.

Le Conseil communautaire est constitué de 44 membres titulaires et 44 suppléants, élus par les Conseils municipaux des 28 communes membres. Il se réunit en moyenne une fois par mois. Chaque décision fait l'objet d'une délibération et doit recueillir la majorité pour être entérinée.

Le bureau est composé de 12 élus désignés au sein du Conseil ainsi que du Président. Il se réunit généralement une fois par semaine.

Les projets sont discutés en commission. On compte six commissions thématiques au sein de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Les projets du Grand Site sont suivis par les commissions « aménagement de l'espace », « tourisme » et « environnement ». Les projets sont également suivis par le groupe de travail des cinq Maires du Grand Site et par le Comité de Pilotage.

L'équipe technique et administrative met en œuvre les décisions du Conseil Communautaire et du bureau.

Le personnel intercommunal est constitué de 67 personnes (voir organigramme en Annexe) dont environ 30 personnes travaillent directement à la gestion du Grand Site pour environ **9 équivalents temps plein**.

Services	Proportion de temps Grand Site	Nombre ETP / Grand Site
<b>Direction générale</b>		
<b>DGS : Joseph BROUSSET</b>	20%	0,20
<b>Aménagement de l'espace – Environnement</b>		
<b>Chef de service : Albert SAYAG (directeur général adjoint)</b>	40%	0,40
<b>Opération Grand Site : Laure BENE</b>	100%	1,00
<b>Opérations d'investissement : Frédéric BESSES, Didier VAREILHES</b>	67%	1,34

<b>Activités de pleine nature : Thibaut BARRAL</b>	<b>60%</b>	<b>0,60</b>
Patrimoine : Patrick DUFOUR	10%	0,10
Habitat-Urbanisme : Benjamin LABEDE	10%	0,10
<b>Ordures Ménagères</b>		
Responsable : Cédric THIEBAUT	8%	0,08
Responsable adjoint : Jacques CONNES	5%	0,05
Atelier : Jamil JEAN et Hubert MALZIEU	2%	0,04
Entretien patrimoine communautaire : 3 personnes	20%	0,60
29 chauffeurs rippers	1%	0,29
<b>Assainissement non collectif</b>		
<b>Accueil - Secrétariat</b>		
Secrétariat de direction : Caroline BARRAL	8%	0,08
<b>Secrétariat : Christelle MOLES et Brigitte GUIRAL</b>	<b>30%</b>	<b>0,60</b>
Accueil : Delphine LEVEQUE	8%	0,08
Gardien : Rémy ROMERO	8%	0,08
<b>Administration générale</b>		
Chef de service : Elise TEILLARD	8%	0,08
Gestionnaire administrative carrières et personnel : Héloïse MAISONNEUVE	5%	0,05
<b>Contrats - Financements européens</b>		
<b>Géraldine CAYROL</b>	<b>35%</b>	<b>0,35</b>
<b>Communication</b>		
<b>Chef de service : Nadège BALADIE</b>	<b>20%</b>	<b>0,20</b>
<b>Chargée de communication événementielle : Emilie GALLEE</b>	<b>15%</b>	<b>0,15</b>
Chargé de publication : Thibaut VANLITSENBURGH	10%	0,10
<b>Finances – Marchés</b>		
Chef de service : Cécile BERNARD	8%	0,08
Paie – Comptabilité : Catherine PEZAIRE	5%	0,05
Comptabilité et secrétariat des marchés : Virginie CARCELLER	5%	0,05
<b>Systèmes d'information</b>		
<b>Chef de service : Fabrice SOUCHAY</b>	<b>10%</b>	<b>0,15</b>
SIG : Karim LABIDI et Guenaël SCHIMMENTI	5%	0,10
Informatique : Cécile MORAGNY	5%	0,05
<b>Développement économique</b>		
Chef de service : Elisabeth POURCEL	5%	0,05
Assistant : Sylvain PAGES		
<b>Lecture publique (3 personnes)</b>		
<b>Total agents permanents CCVH</b>		<b>7,10</b>
<b>Saisonnier Grand Site</b>		
Renforts SOM (Gorges et pont du Diable)	100%	0,28
3 maîtres nageurs (2 mois)	100%	0,50
3 agents d'entretien et gestion du site (4 mois)	100%	1,00
1 agent navette (1,5mois)	100%	0,12
<b>Total saisonniers CCVH</b>		<b>1,90</b>
<b>Total CCVH</b>		<b>9,00</b>

Au-delà des moyens humains et des compétences mis à la disposition du Grand Site, la Communauté de communes permet d'importantes économies d'échelle grâce aux moyens matériels mutualisés avec les 28 communes, dont les locaux neuf inaugurés en 2007, le matériel informatique, la flotte de véhicules, le système d'information géographique.

La Communauté de communes pilote les études, les aménagements, la restauration du Grand Site, la coordination de la démarche et de son suivi.

Elle assure la gestion des espaces naturels et ruraux du Grand Site, la gestion des circulations et du stationnement. Elle est garante de la sécurité des personnes et de la propreté des sites. Elle porte en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'ouvrage déléguée la plupart des travaux de restauration, structuration et mise en valeur du Grand Site. Elle mène globalement la coordination des partenaires institutionnels, des autres acteurs gestionnaires et du comité de pilotage. Enfin, elle est garante du suivi et de l'évaluation de la démarche.

La Communauté de communes a confié le 20/11/2006 (délibération en Annexe) à l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault, l'animation touristique du Grand Site (visites guidées, évènementiels...) et la gestion des équipements d'accueil et de médiation culturelle du Grand Site. Ensuite, la Communauté de Communes a confié le 24/11/2008 (délibération en Annexe) à l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault, la gestion et l'animation de la maison du Grand Site.

## ■ L'Office de Tourisme Intercommunal, chargé de la mise en œuvre de la politique de développement d'un tourisme durable

Depuis 2004, l'organisation et le développement touristique du territoire sont gérés à l'échelle intercommunale par l'Office de Tourisme Intercommunal. En effet, les 2 offices de tourisme associatifs de Saint-Guilhem-le-Désert et Gignac ont été regroupés en EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial, pour devenir l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault.

Conformément à la volonté des élus, ce statut d'EPIC permet d'associer socioprofessionnels du tourisme et élus au sein d'un comité de direction. Si la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal relève désormais de la comptabilité publique, ses règles de fonctionnement sont celles d'une entreprise, permettant ainsi une coopération renforcée avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire. Ce statut permet l'organisation et la mise en œuvre d'activités commerciales telles que la création de produits touristiques et d'animations tout au long de l'année.

Depuis 2008 (24/11/2008), l'Office de Tourisme Intercommunal, maître d'œuvre de l'action touristique initiée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, est responsable de la gestion de l'ensemble du dispositif d'accueil touristique du Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault dont le premier maillon est la maison du Grand Site au pont du Diable qui a ouvert ses portes en avril 2009. Le réseau d'espace d'accueil s'enrichira de la maison de la poterie en juin 2011. L'accueil et l'information au sein de la maison du Grand Site sont ainsi assurés par les conseillers en séjour de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme Intercommunal est également en charge :

- du développement de la programmation culturelle du Grand Site ainsi que de la gestion de ses boutiques culturelles.
- de l'animation touristique et locale : programme de sorties, visites guidées, évènementiels et festivités...
- du développement de l'offre touristique (création de produits touristiques, mise en réseau des professionnels...)
- de la coordination des professionnels du tourisme, de l'artisanat et des producteurs locaux, vers une meilleure qualification et professionnalisation des filières du tourisme et de l'artisanat.

### **Ses missions globales :**

- 1. L'accueil/information des visiteurs : 48 928 visiteurs en 2009
- 2. La promotion : éditions de documents, participation à des salons en France, accueil de journalistes, actualisation et évolution du site internet, organisation d'éductours...

- 3. L'animation : billetterie (festivals, concerts et Grotte de Clamouse), expositions, journées européennes du patrimoine, agenda des manifestations...
- 4. Les visites guidées : accueil de groupes toute l'année (140 groupes en 2009), programme de visites pour les individuels l'été
- 5. La démarche qualité : depuis novembre 2007, l'Office de Tourisme s'est engagé dans une démarche Qualité Collective, récompensée par une troisième étoile en décembre 2009
- 6. L'observatoire économique et touristique du territoire
- 7. Le développement : accueil de porteurs de projet, travail en lien avec la CCVH, pour la partie liée à l'accueil à la Maison du grand site

**Son équipe permanente** est constituée de 10 personnes qui travaillent environ à 75% sur le Grand Site soit 7,5 ETP :

- Benoît PIQUART, directeur
- Stéphanie BARRAL, conseillère séjour - statistiques
- Annie LEPAPE, conseillère séjour - hébergement
- Béatrice OLIVE, chargée du réceptif - groupes
- Marie-Pierre REVERBEL, responsable boutique du grand site
- Bérénice RIVIERE, chargée de communication, des éditions et de la promotion
- Julie SOLIGNAC, conseillère séjour - Internet, animations / guide interprète régional
- Marie-Laure TASSELLI, conseillère séjour - loisirs, restauration, vibliothèque
- Aude-Lise THEULE, responsable accueil / référente qualité / guide interprète régional
- Mickaël VENTURINI, conseiller séjour - visites guidées / guide interprète régional

Le personnel permanent est complété d'un personnel saisonnier, environ 3 personnes pendant six mois, qui viennent en renfort du guidage et de l'accueil.

La synthèse en nombre d'équivalent temps plein en charge de la gestion Grand Site correspond à **9 personnes par an**.

Office de Tourisme	Proportion de temps consacrée au Grand Site	Nombre ETP / Grand Site
Personnel permanent (10)	75%	7,5
Saisonniers (3 sur 6mois)	100%	1,5
<b>Total OTI</b>		<b>9,0</b>

**Au total, la Communauté de communes et l'Office de Tourisme consacrent 18 équivalents temps plein à la gestion du Grand Site**

## ■ Le budget

Fonctionnement et investissement confondus, l'opération Grand Site fait l'objet d'efforts conséquents de la part des collectivités porteuses du projet. Depuis 2002, l'effort a été accéléré par la prise en charge du projet par la Communauté de communes.

### ✓ **Budget de fonctionnement**

La Communauté de Communes gère le Grand site depuis 2002 (détail tableau 1 ci-dessous) ce qui a représenté une dépense croissante tous les ans pour atteindre 365 995€ en 2009 du fait de l'ouverture du site du pont du Diable, de la mise en place des navettes (135 000€) et de l'augmentation du personnel saisonnier.

Libellé chapitre	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Charges à caractère général	537	28 766	28 265	33 084	28 734	70 746	110 019	271 221	87 150
Charges de personnel	11 908	49 901	57 261	45 985	48 265	47 597	66 681	94 774	178 967
<b>Total</b>	<b>12 445</b>	<b>78 667</b>	<b>85 526</b>	<b>79 069</b>	<b>77 000</b>	<b>118 342</b>	<b>176 700</b>	<b>365 995</b>	<b>266 117</b>

**Tableau 1 - Dépenses de fonctionnement « opération grand site » - Communauté de communes Vallée de l'Hérault**

Ces chiffres ne prennent pas en compte les frais du personnel mutualisé à l'échelle de la Communauté de communes. Le coût de ce personnel représente 206 422,00 € (pour 5,65 ETP) pour l'année 2009. Par conséquent le budget de fonctionnement alloué par la Communauté de Communes en 2009 au Grand Site correspond à un total de 572 417 €.

En outre, à ces frais de fonctionnement, il convient de rajouter les dépenses de fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal, soit 414 040€ en 2009 (détail tableau 2 ci-dessous).

Le budget total de fonctionnement du Grand Site en 2009 a été de près de 990 000 € cumulé pour la Communauté de communes et l'Office de Tourisme.

DEPENSES GENERALES OTI					
Libellé	Dépenses totales OTI 2009 (estimation) € TTC	Part Grand Site 2009 (80%) € TTC	BUDGET 2010 HT € TTC	Part Grand Site 2010 (80%) € TTC	Remarques
Charges à caractère général	204 290,00	163 432,00	199 810,00	159 848,00	Dont gestion maison du grand site (assurance, eau et énergie, charges de nettoyages, fournitures administratives et de petits équipements), marchandise de la boutique, animation, éditions, démarche qualité
Charges de personnel	310 300,00	248 240,00	350 200,00	280 160,00	
Charges Financières	2 960,00	2 368,00	12 470,00	9 976,00	dont véhicule, audioguide et internet
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>517 550,00</b>	<b>414 040,00</b>	<b>562 480,00</b>	<b>449 984,00</b>	
RECETTES GENERALES OTI					
Libellé	Estimation totale OTI 2009 (estimation) € TTC	Part Grand Site 2009 (80%) € TTC	BUDGET 2010 € TTC	Part Grand Site 2010 (80%) € TTC	Remarques
Achats et variations de stocks	18 000,00	14 400,00	24 500,00	19 600,00	
Ventes produits, services, marchandises	112 700,00	90 160,00	129 400,00	103 520,00	dont maison du Grand Site (loyer du mas des agriculteurs et de la Brasserie du terroir et boutique culturelle).
Subventions d'exploitation	295 450,00	236 360,00	292 395,00	233 916,00	
Produits de participation	92 000,00	73 600,00	116 185,00	92 948,00	dont parking 60000€ en 2009, 87000€ en 2010
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>518 150,00</b>	<b>414 520,00</b>	<b>562 480,00</b>	<b>449 984,00</b>	

**Tableau 2- Office de Tourisme Intercommunal – Dépenses et recettes de fonctionnement 2009 et budget primitif 2010**

Le budget de fonctionnement prévu pour l'année 2010 est pour la Communauté de Communes de près de 270 000€, auquel il faut ajouter 210 000€ de personnel, soit 480 000€ ; et pour l'Office de Tourisme Intercommunal de près de 450 000€, ce qui représente un total cumulé de 930 000€ budgété pour l'année 2010.

✓ **Budget d'investissement**

Depuis 2003, la Communauté de Communes a dépensé 13 839 907 €TTC d'investissements sur les opérations du Grand Site. Ce montant est proche de l'évaluation faite en 2004 du programme d'action de la convention Grand Site 2004-2009 (16 millions d'euros).

Opération – Dépenses € TTC	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total par opération
Plan circulation des Gorges	58 435 €	14 127,14 €	105 020,76 €	13 882,57 €	77 435,32 €	10 285,60 €	5 247 €	284 434 €
Aménagement pont du Diable et maison du Grand Site	77 277 €	42 464,06 €	56 681,38 €	657 887,75 €	951 905,26 €	5 928 247,98 €	2 898 008 €	10 612 471 €
Maison de la Poterie					52 016,16 €	28 238,52 €	353 000 €	433 255 €
Charte signalétique						4 081,35 €	19 151 €	23 232 €
Abbaye d'Aniane							97 648 €	97 648 €
Eco compteurs		526,18 €	9 429,26 €	9 851,45 €				19 878 €
Plan de Massif		7 774,00 €	10 166,00 €					17 940 €
SGAPN		15 204,18 €	40 365,00 €			11 652,15 €	8 713 €	75 934 €
MOD place sanier				483 €	226 943 €	1 109 238 €	44 513 €	1 381 177 €
MOD place du portail					15 103 €	289 310 €	8 717 €	313 130 €
MOD restauration pont du Diable						29 198 €	551 610 €	580 808 €
<b>Total investissement OGS</b>	<b>135 712 €</b>	<b>80 095 €</b>	<b>221 733 €</b>	<b>682 105 €</b>	<b>1 323 403 €</b>	<b>7 410 252 €</b>	<b>3 986 607 €</b>	<b>13 839 907 €</b>

Les 2 275 115 € TTC de dépenses de maîtrises d'ouvrage déléguées ont été entièrement récupérées auprès des maîtres d'ouvrages et financeurs.

Cet effort d'investissement a été soutenu par les partenaires financiers de la Communauté de communes en particulier par (cf. tableau récapitulatif des subventions joint en annexe) :

- L'Etat à hauteur de 16%, soit 2 010 596€ de financements obtenus entre 2005 et 2009,
- Le conseil Général à hauteur de 29%, soit 3 622 945€ de financements obtenus entre 2005 et 2009,
- Le conseil Régional à hauteur de 16%, soit 2 007 435€ de financements obtenus entre 2005 et 2009,

Le budget 2010 d'investissement est de 3 774 000 € TTC, dont les projets en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD).

Opération - Dépenses	2010
Aménagement pont du Diable	410 000 €
Maison de la Poterie	1 920 000 €
Abbaye d'Aniane	961 000 €
SGAPN	87 000 €
Eco compteurs	5 000 €
Divers	6 000 €
étude économique	45 000 €
Observatoire fréquentation	50 000 €
MOD parking Maison Poterie	270 000 €
MOD restauration pont du Diable	20 000 €
<b>Total investissement OGS 2010</b>	<b>3 774 000 €</b>



## Moyens de suivi et d'évaluation

Afin d'optimiser la gestion du Grand Site, des outils d'observation sont nécessaires, notamment pour suivre et évaluer les actions de gestion de la fréquentation, de préservation des sites et paysages et d'amélioration de la qualité de vie de la population locale. Ces évaluations permettront de faire évoluer les modalités de gestion du Grand Site et les actions mises en œuvre à moyen et long terme.

Pour ce faire, le gestionnaire met en place plusieurs outils de suivi et d'évaluation de la démarche Grand Site présentés ci-dessous. Sur la base de ces observatoires et indicateurs, une synthèse annuelle sera réalisée par le gestionnaire sous la forme d'un rapport annuel qui sera soumis au comité de pilotage du Grand Site pour avis et discussion avant d'être transmis au Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Ces bilans annuels permettront de vérifier si les objectifs de la démarche Grand Site ont bien été atteints et éventuellement de recadrer les actions à venir.

Le suivi s'attachera à mesurer le niveau de réalisation des actions du schéma de gestion sur la période prévue de dix ans et à identifier les éventuelles raisons de retard ou de modification des projets.

En outre, la Communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'évaluation de son projet de territoire. Dans ce cadre une méthodologie spécifique au projet Grand Site a été élaborée et est jointe en annexe.

### ■ Observatoire photographique du paysage

La mise en place d'un observatoire photographique du paysage permet au gestionnaire de bénéficier d'un outil de suivi de l'évolution des paysages et d'évaluer si l'objectif de protection et restauration des paysages du Grand Site est atteint.

Un premier travail de conception d'un observatoire photographique du paysage a été esquissé à l'échelle intercommunale en 2005 (une centaine de photographies avaient alors été réalisées).

La démarche de création d'un observatoire photographique suivant la méthodologie du Ministère de l'Écologie est programmée en 2010.

Un itinéraire photographique sera défini par le comité de pilotage sur la base des enjeux du territoire et des sources documentaires existantes (photographies prises en 2005, images et cartes postales d'archives anciennes).

A la suite de la sélection du photographe, la première campagne photographique aura lieu à l'automne 2010. Le comité de pilotage se réunira pour sélectionner les prises de vue qui seront re-photographiées dans le cadre de l'observatoire à une fréquence à définir par le comité de pilotage. Ensuite, les campagnes de re-photographies pourront être réalisées en interne. Le comité de pilotage se réunira tous les deux à trois ans afin d'analyser les évolutions du paysage sur la base des différentes campagnes de photographies.

Ces données seront intégrées au système d'information géographique de la communauté de Communes et au sein du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) en cours d'élaboration par le ministère de l'Écologie.

## ■ Observatoire de la fréquentation

Cet outil permet le suivi de l'évolution des flux de fréquentation et du nombre de visiteurs du Grand Site, afin d'être en mesure de recadrer les actions engagées si les objectifs recherchés n'étaient pas atteints : étalement de la fréquentation dans le temps et l'espace, réduction des pics de fréquentation à un niveau supportable.

Pour ce faire, une étude globale de la fréquentation (circulation, stationnement, sentiers de randonnée, navettes, sites, monuments et villages) va être menée en 2010 afin de définir la méthodologie et les outils complémentaires à mettre en place. Cette opération va consister à :

- réaliser une synthèse en reprenant l'ensemble des données de fréquentation et études existantes afin de définir la méthodologie de recueil des données durant la saison estivale 2010 (dont enquête) ;
- actualiser les données de fréquentation durant l'été 2010 (qualitative et quantitative).

A l'issue de cette étude, des propositions seront faites en terme d'outils complémentaires de mesure quantitative de la fréquentation (éco-compteurs, boucle de mesure de la circulation routière...), qui permettront de compléter l'observation de la fréquentation dans les espaces naturels, les voies et sites fréquentés.

Enfin l'étude définira la méthodologie de suivi de l'observatoire de la fréquentation (trame des enquêtes, fréquence, nature des données, méthode d'analyse,...).

Cet observatoire sera complété d'un suivi des publics et de la satisfaction des visiteurs et de la population locale.

## ■ Suivi des milieux naturels

Suite à l'étude du diagnostic Natura 2000 qui va être lancé par les services de l'Etat après désignation du site par arrêté ministériel, un suivi scientifique des milieux naturels (faune-flore et habitats) sera mené annuellement. Il pourra en partie être assuré par l'équipe de gardes verts. Ces données seront intégrées au système d'information géographique de la Communauté de communes et au sein du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

## ■ Suivi de l'état du site

Au-delà du suivi de l'état des milieux naturels, sous l'angle des paysages et de la biodiversité, ce sont l'ensemble des composantes environnementales du site qui feront l'objet d'un suivi, et notamment :

- Les quantités de déchets collectés sur les sites touristiques et naturels (tonnage de déchets), la qualité du tri réalisé et leur variation dans le temps ;
- La qualité des eaux de baignade et les différentes sources de pollution.

## ■ Suivi des retombées socio-économiques sur le territoire

Afin de gérer durablement le Grand Site, la Communauté de communes souhaite mettre en place des outils d'évaluation et de suivi des retombées socio-économiques de la gestion du Grand Site sur l'ensemble du territoire.

Une étude des retombées socio économiques sera menée en 2010 afin de mieux connaître l'impact du site sur l'économie locale. Il s'agit d'abord de préciser les retombées économiques directes liées à son activité mais aussi à son attractivité. Il convient également d'évaluer l'ensemble des avantages économiques induits par le

Grand Site, en termes d'utilisation de son image et de sa notoriété, d'effets sur la valeur marchande des biens et produits locaux, d'utilité sociale pour les habitants...

L'étude effectuera également une analyse de l'impact social de la gestion et de l'animation du Grand Site, et portera sur la qualité de vie des habitants, les loisirs et les animations locales, l'appropriation des sites par les habitants.

Cette étude permettra d'identifier des indicateurs de retombées socio-économiques et de disposer des bases méthodologiques d'un suivi régulier.

Dans le cadre du forum départemental du tourisme durable qui s'est tenu en octobre 2009, les retombées touristiques locales du Grand Site ont été estimées par le bureau d'études FIGESMA, sur la base des résultats de l'étude des retombées économiques du patrimoine de la région Languedoc-Roussillon (2007) et de 675 000 visiteurs :

- Retombées économiques entre **35 et 57 millions d'euros**,
- Retombées sociales entre **310 et 500 ETP** (réel site pont du diable environ 20 ETP),
- Retombées fiscales entre **5 et 8,2 millions d'euros**,
- Répartition entre retombées directes et indirectes : directes : 30 % / indirectes : 70 %.

L'étude permettra de vérifier et approfondir ces chiffres.

# **Label Grand Site de France**

## *Dossier de Candidature*

### *Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault*

## **Annexes**

- **Délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2009 et du 25 janvier 2010**
- **Délibération du Conseil Municipal de Saint-Guilhem-le-Désert du 14 janvier 2010**
- **Délibérations du Conseil Communautaire du 20/11/2006 et du 24/11/2008 (délégations à l'Office de Tourisme Intercommunal)**
- **Programme de valorisation 2004-2009 (liste actions)**
- **Organigramme de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault**
- **Tableau récapitulatif des subventions obtenues sur l'Opération Grand Site depuis 2000 (SIVU et Communauté de communes)**
- **Méthodologie d'évaluation du projet de territoire intercommunal**



**ENTREZ DANS UNE VALLÉE DE LÉGENDES**



**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 25 janvier 2010**

~~~~~  
**OPERATION GRAND SITE SAINT GUILHEM LE DESERT – GORGES DE L'HERAULT**  
**APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE LABEL**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 janvier 2010, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Étaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, FLORES Monique, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Robert POUJOL, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, , Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Xavier PEYRAUD, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Martine BONNET Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Mireille BRENIER Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, CAUMEIL Bernard Robert SIEGEL, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, , Eric PALOC, DELVAL Valérie, Anne-Marie DEJEAN, Marie-Claude BEDES, GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE Marc HENRY, Caroline COMBES, Jean-Claude MARC, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, DEJEAN Maurice, SIDERIS André Gérard CABELLO, Hélène DELONCA, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Maurice DEJEAN, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS Daniel REQUIRAND,

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Vu la délibération conseil communautaire du 21 décembre 2008 approuvant la déclaration d'engagement du gestionnaire du grand site Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault dans le cadre de la demande de label Grand Site de France,

Vu la délibération du conseil municipal de Saint Guilhem le Désert approuvant le contenu du dossier de demande de label le 14 janvier 2010,

Vu l'avis de la commission environnement du 21 janvier 2010,

Vu l'avis du comité de pilotage du 20 janvier 2010, réunissant les cinq maires des communes composant le grand site, approuvant le contenu du dossier de demande de label,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- De se prononcer favorablement sur le contenu du dossier de demande de label Grand Site de France annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer cette demande de label Grand Site de France auprès du Préfet de l'Hérault et du Ministre de l'Environnement.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 268 le  
Publication le  
Notification le  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

  
**Louis VILLARET**

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009

DEMANDE DE LABEL GRAND SITE DE FRANCE  
DECLARATION D'ENGAGEMENT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

**Étaient présents ou représentés :** Claude BONNAPOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUIS, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJON, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JUREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANIEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGHL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVIEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Magalonne SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

**Absents ou excusés :** Anne-Marie DEJEAN, Max HENRY, Marie-Claude BIDES, Carole COMBIS, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L. 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés, une seule abstention,



- De valider la demande de label « Grand Site de France »
- D'adopter le projet de déclaration d'engagement annexé à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 255 le 29 DEC. 2009  
Publication le  
Notification le  
LIBERATION CERTIFIE EXECUTOIRE  
Gignac, le 29 DEC. 2009  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes





## Déclaration d'engagement

Le Grand Site de St Guilhem le Désert et des Gorges de l'Hérault est une alchimie de nature et de culture. Au cœur de paysage séculaire érodé par le fleuve Hérault, entre forêt, garrigue, vignes et olives, Guilhem vient se recueillir dans la Crebte de Gellone, il y a près de 1200ans. Lieu de ressourcement et de spiritualité, le grand site est aussi devenu un espace de rencontre et de coexistentialité avec le développement, à l'époque médiévale, du chemin de St Jacques de Compostelle et du village de St-Guilhem-le-Désert. Aujourd'hui pour ses habitants et ses visiteurs, l'expérience vécue dans ces lieux se rapproche d'un cheminement initiatique entre éveil des sens et sacralité.

Le cirque de l'Infernet, les Gorges de l'Hérault et la grotte de Clansouse ont été classés au titre de la loi de 1930 par décret des 25/06/1992, 22/02/2001 et 15/02/2005. Cette protection forte, portant au total sur 800ha, reconnaît l'intérêt patrimonial majeur du territoire concerné. Ces zones classées constituent le cœur du Grand Site de St-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault, territoire d'environ 10 000ha qui regroupe une grande partie du territoire des communes de St-Guilhem-le-Désert, Aniane, St-Jean-de-Fos, Montpeyroux, Pulchabon. C'est sur ce territoire élargi qu'a été mise en œuvre, en deux programmes successifs entre 1999 et 2009, l'Opération Grand Site dont l'objectif était de restaurer, préserver et mettre en valeur les caractéristiques architecturales et paysagères exceptionnelles mais fragiles de ce vaste espace.

La fréquentation très importante de ce site, estimée en 2006 entre 650 et 700 000 visiteurs, entraîne en effet des dégradations du cadre de vie et des paysages, et des désagréments, voire des risques, pour les visiteurs comme pour les habitants.

Le flot de visiteurs compte annuellement dans l'abbaye, en moyenne 280 000 personnes, nuit, à certains moments, à son esprit et son être. Sa restauration avec le concours des Monuments historiques, son inscription au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO seraient de peu d'effet sans une autre manière de protection : la gestion des flux touristiques.

A quelques kilomètres de là, le pont du Diable, inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle, émergeait encore récemment difficilement de la marée automobile. Ce site est en effet convoité pour ses multiples intérêts : ludique, historique, pittoresque et spirituel. L'information des visiteurs par des agents d'accueil, l'organisation des stationnements, la maîtrise de la fréquentation touristique en haute saison en font la porte du site classé des Gorges de l'Hérault. Site clé d'une meilleure répartition du public dans l'espace, le pôle d'accueil du pont du Diable, action prioritaire de l'Opération Grand Site, a été aménagé et est ouvert au public depuis avril 2009.

Engagés depuis près de 20 ans dans l'étude, la restauration et la gestion du grand site, les acteurs locaux souhaitent pérenniser leur action sur le long terme. Par conséquent, le gestionnaire du Grand Site, au nom de l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire, s'engage à mettre en œuvre un schéma de gestion sur 10 ans dans le respect des principes du label « Grand Site de France ».

Dans le cadre du développement d'un tourisme supportable, l'enjeu principal du Grand Site est la diffusion de la fréquentation dans l'espace et dans le temps. Pour cela, le gestionnaire poursuit quatre grands objectifs :

- Une meilleure maîtrise des flux de fréquentation

Le cœur du Grand Site est d'accès difficile. Face aux flux de circulation et de stationnement automobile dans les gorges de l'Hérault, les actions mises en œuvre depuis près de 10 ans se pérennisent avec le développement des circulations douces, la mise en place de navettes et la meilleure intégration des aires de stationnement.

- La restauration, la protection et la valorisation du patrimoine, des sites, des monuments et du paysage

Le Grand Site présente un patrimoine tant bâti que naturel.

De nombreux monuments et espaces publics ont été restaurés durant les 15 dernières années. L'objectif du plan de gestion est de poursuivre les actions de mise en sécurité et restauration du patrimoine bâti.

Des actions d'inventaires et gestion des espaces naturels se poursuivent afin d'améliorer les conditions de préservation des paysages et leur biodiversité. Cette protection demande également la gestion des activités de pleine nature, un soutien aux activités agricoles et la prévention contre les incendies de forêts.

- L'amélioration de l'accueil du public, le développement de l'offre touristique et de loisirs, et l'animation locale

Le développement touristique est une richesse pour notre territoire à la fois sur le plan culturel et économique. La dégradation des conditions de visite pour nos visiteurs, excursionnistes ou touristes, est contraire au développement d'un tourisme durable. Afin de garantir de bonnes conditions d'accueil, permettre aux visiteurs de découvrir le Grand Site et de mieux le respecter, un réseau d'espace d'accueil et d'animation culturelle est en cours de développement. Les premiers maillons sont la maison du grand site au pont du Diable et le musée de l'Abbaye de Gellone ouverts en 2009, ainsi que la maison de la poterie qui ouvrira à l'été 2011.

L'animation et les services sont également pensés pour répondre aux attentes de la population locale.

Un programme de visite guidée et d'animations environnementales est proposé. L'offre en activités de pleine nature se développe. Des éditions thématiques voient le jour. Enfin, des évènements en accord avec l'esprit des lieux sont mis en place.

- Une gouvernance locale

Le pilotage du site est assuré par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en concertation avec les cinq communes réunies trimestriellement. L'objectif est de renforcer les partenariats et la concertation locale qui ont permis d'établir les conditions d'une gouvernance commune du site. Pour garantir une adéquation des projets avec les enjeux du territoire et pour permettre une bonne appropriation des projets par les acteurs locaux et la population locale, l'ensemble des projets du Grand Site bénéficie de comités de pilotage respectifs et d'outils d'information de la population. En outre le projet grand site lui-même est soumis à plusieurs instances de concertation et de décision.

Afin de poursuivre ces objectifs, le gestionnaire a confié la gestion des équipements d'accueil et l'animation touristique à l'Office de Tourisme Intercommunal. Ce partenariat entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme permet de cumuler les moyens et les compétences.

Pour contrôler la satisfaction des objectifs du Grand Site, le gestionnaire va s'appuyer sur plusieurs outils de suivi : observatoire de la fréquentation, observatoire photographique du paysage, suivi des retombées socio-économiques sur le territoire, observatoires des milieux naturels et de l'état du site, dont les travaux seront validés par le comité de pilotage.

Projet partenarial, le Grand Site correspond à une volonté commune qui a été soutenue par les financements des communes, du département, de la Région et de l'Etat.

Aujourd'hui, le gestionnaire, en accord avec ses partenaires, s'engage dans une gestion à long terme et dépose sa candidature au label « Grand Site de France » afin de consacrer la gestion durable du site, reconnaître les efforts réalisés par l'ensemble des acteurs depuis près de 20 ans et officialiser auprès des usagers du site les engagements pris pour l'avenir.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal****Commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT****« Liberté, Egalité, Fraternité »**

Nombre de Conseillers		
18		
Présents	en absence	Votants
		<i>Dont pour</i> <i>Et Contre</i>

L'An Deux Mille Dix, le quatorze janvier à 20 heures et 30 minutes  
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GUILHEM-LE-DESERT,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur  
le Maire, Monsieur Philippe MACHETEL.

Présents :

Date de convocation : 08.01.2010

**Objet :** Position du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Guilhem-Le-Désert par rapport aux Modifications apportées à la demande de Labellisation du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault du 12/01/2010

M. Le Maire expose la modification apportée à la demande de Labellisation du Grand site de France de Saint Guilhem Le Désert Vallée de l'Hérault comme suit :

« La Gouvernance du Grand Site est assurée par les instances de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (conseil communautaire, bureau, commission). Un groupe de travail des cinq maires du périmètre du Grand Site complète le dispositif des commissions thématiques. Ce groupe de travail se réunit trimestriellement. L'Office de Tourisme Intercommunal (Comité de Direction, Conseil d'Administration, Commissions) participe au fonctionnement du Grand Site. Les projets sont soumis au Conseil Communautaire pour décision après concertation et accord des Communes concernées du Grand Site. »

Et notifie au Conseil Municipal que Les travaux d'Aménagement de l'Entrée Sud du Village ont été découplés de dossier de demande de Labellisation du Grand Site De France.

Aménagement pour lequel le Conseil Municipal n'a pas changé d'avis (délibération du 03/12/2009).

**Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré**

**APPROUVE** les modifications précitées et exprime dans ces conditions sa volonté de participation à la demande de labellisation du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault.

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An, que dessus.

Certifié  
exécutoire  
Reçu en  
Préfecture le  
Notifié le



Le Maire, P. MACHETEL

J. VAREILHES,

J.P. MORESMAU

P/ G. de LAPOYADE

R. SIEGEL,

O. FONZES,

C. MOULIERES,

P. SEGALA,

G. BONNET

B. DEMETS

~~~~~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 24 novembre 2008  
~~~~~

## Transfert de la Maison du Grand Site à l'Office de Tourisme Intercommunal

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 novembre 2008, à Plaissan, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes.

Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. RUIZ - Jean-François - Mme CONSTANT Agnès - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre - M. CADILHAC Jean-François - M. PIERRUGUES Georges - Mme FLORES Monique - M. DEJEAN Maurice - Mme DELVAL Valérie - Mme CONTREERAS Sylvie - Mme DEJEAN Anne-Marie - M. SIDERIS André - M. GOUZIN Bernard - M. CALAS Alain - M. CORBEAU Eric - M. DURET Jean-Pierre - M. JEREZ Bernard - M. CADARS Cyrille - M. YVANEZ André - Mme DELONCA Hélène - M. CROIZIER Jean-Luc - M. PECHIN Jean-Pierre - M. GABAUDAN Jean-Pierre - Mme QUINQUARLET Martine - M. GREZES Frédéric - M. TOURET Jean-Louis - M. CAUMEIL Bernard - M. SIEGEL Robert - M. DELIEUZE Pascal - Mme GALVEZ Fabienne - M. PUEL Alain - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky

Absents ou excusés : M. CABELLO Gérard - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. DOUYSET Bernard - M. VENTURE Jean-Pierre - M. MARC Jean-Claude - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BEDES Marie-Claude - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. HENRY Marc - Mme COMBES Caroline - M. REQUIRAND Daniel - M. LAMONT Didier

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier **ses articles L 5214-1 et suivants**,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Vu** que l'Office de tourisme intercommunal a été créé pour élaborer et mettre en œuvre la politique touristique sur le territoire intercommunal,

**Vu** que la Communauté lui a donné compétences en matière d'accueil et d'information des touristes, d'organisation de la promotion touristique de la Communauté et de mise en cohérence de la promotion des différents partenaires du développement touristique local,

**Considérant** que les activités hébergées par la Maison du grand site correspondent à ces objectifs,

**Considérant** d'une part que le transfert envisagé n'est pas un transfert de propriété mais un changement d'affectataire du domaine avec transfert du pouvoir de gestion,

**Considérant** d'autre part que ce transfert entraîne la substitution de l'Office de tourisme intercommunal à la Communauté pour l'ensemble des droits et obligations attachés à la Maison du site,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **de transférer** à titre gratuit de la Maison du Site à l'Office de tourisme intercommunal par le biais d'un procès-verbal de transfert qui sera établi lorsque les travaux seront achevés.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 121 le 5 décembre 2008  
Publication le 1<sup>er</sup> décembre 2008  
Notification le 5 décembre 2008  
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE  
Gignac, le 5 décembre 2008  
Le Président de la Communauté de communes,  
Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 20 novembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 20 novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle du foyer communal à Jonquières sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – Mme INFANTE Myriam - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard – M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation  
9 novembre 2006

**Absents excusés :** - Mme MARTIN Françoise - M. LASSALVY Christian - M. ROQUAIN Jean Michel – M. Gérard DELFAU - M. ANDRIEUX Jacques - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel

Date d'affichage

**Absents :** - M. SALASC Philippe - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. DEJEAN Maurice

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre  
M. ANDRIEUX Jacques donne pouvoir à Claude Carceller  
M. AGOSTINI Jean André donne pouvoir à M. DIAZ Manuel  
M. Daniel REQUIRAND est désigné secrétaire de séance.

Date de retrait d'affichage

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

Objet de la délibération

**91 -2006 - Création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) - Office de Tourisme Communautaire**

**Rapporteur, C. Carceller, Vice-président,**

Vu l'article 4.8 des statuts de la Communauté de Communes qui intègre la politique touristique dans ses compétences facultatives,

Vu la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme,

Vu le Code du tourisme et plus particulièrement ses articles L133-1 à L133-10 et L134-5,

Vu les articles L2221-10 et R2221-18 à R2221-62 du Code général des collectivités territoriales applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Le rapporteur rappelle que par délibérations concordantes approuvant les statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, les conseillers municipaux ont décidé en 2004 de transférer la compétence tourisme au niveau de l'intercommunalité.

Depuis lors, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault définit la politique touristique et les moyens à mettre en œuvre. C'est ainsi qu'elle a décidé, le 20 octobre 2004, de créer L'Office de Tourisme Intercommunal St Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault sous statut associatif et de lui déléguer les missions de base d'un office de tourisme : l'accueil, l'information et la promotion touristique.

Aujourd'hui la Communauté de Communes affiche de nouvelles ambitions : le conseil communautaire a fait le choix d'un rayonnement plus important et d'une mise en cohérence de son territoire intercommunal. Un souci de performance et de renforcement de l'attractivité du territoire est donc apparu.

Aussi, compte tenu de cette volonté de développement par le tourisme et des modifications législatives et réglementaires récentes, il est proposé de créer ce jour, un EPIC, dénommé Office de Tourisme Communautaire Saint-Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault, qui apparaît désormais comme l'outil le mieux adapté pour mettre en œuvre la politique touristique communautaire.

Le rapporteur précise que l'Office de Tourisme communautaire ainsi créé pourra disposer de la totalité des missions d'un office de tourisme.

Ainsi, il a en charge :

- l'accueil et l'information des touristes,

- l'organisation de la promotion touristique de la Communauté de Communes en coordination avec la mission touristique du Pays, le Comité Départemental et le Comité Régional du tourisme,

- la cohérence de la promotion des différents partenaires du développement touristique local,

Il doit aussi fournir un avis et des conseils sur les projets d'équipements collectifs touristiques pour lesquels il est obligatoirement consulté.

Il peut en outre être chargé, sur délibération de la Communauté de Communes de :

- l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique intercommunale du tourisme et des programmes intercommunaux de développement touristique, notamment dans les domaines de l'élaboration des services touristiques, de l'exploitation d'installations touristiques et de loisirs, des études, de l'animation des loisirs, de l'organisation de fêtes et de manifestations culturelles,
- la commercialisation des prestations de services touristiques,
- la création et l'animation des événements spécifiques au territoire intercommunal.

L'EPIC – Office de Tourisme Communautaire Saint-Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault sera un outil au service de l'organisation touristique territoriale. A ce titre, il doit agir d'une part en conformité avec les objectifs fixés par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, lesquels doivent s'accompagner de résultats évaluables et d'autre part, se voir doté des moyens techniques, financiers et humains conformes aux ambitions exprimées par le conseil communautaire.

Le rapporteur ajoute que la mise à disposition des différents biens, moyens et services, nécessaires à la mise en place de l'Office de Tourisme Communautaire interviendra par conventions.

L'EPIC – Office de Tourisme communautaire Saint-Guilhem-le-Désert-Vallée de l'Hérault sera administré par un comité de direction composé de 33 membres titulaires, répartis en 3 collèges et dont la majorité des sièges sera occupée par des représentants de la Communauté de Communes.

La composition du comité de direction et les modalités de désignation sont les suivantes :

- I-** 17 titulaires, conseillers communautaires élus par le conseil communautaire pour la durée de leur mandat, et leurs 17 suppléants
- II-** 12 titulaires, représentants, des activités, professions, organismes intéressés au tourisme dans le territoire de la Communauté de Communes, et leurs 12 suppléants et désignés à raison de :
  - 1 représentant des hôteliers,
  - 1 représentant des hôteliers de plein air
  - 1 représentant des loueurs de meublés et de gîtes, classés et/ou labellisés
  - 1 représentant des loueurs d'hébergements divers,
  - 1 représentant des restaurateurs
  - 1 représentant des producteurs privés
  - 1 représentant des producteurs coopérateurs
  - 1 représentant des commerçants et artisans,
  - 1 représentant des artisans d'Art
  - 1 représentant des prestataires de sports et de loisirs,
  - 1 représentant de la culture et des associations
  - 1 représentant des gestionnaires de sites
- III-** 4 titulaires, membres qualifiés, désignés par la Communauté de communes sur proposition du président de cette même Communauté.

Le mandat des représentants des socioprofessionnels et des membres qualifiés est d'une durée identique à celui des conseillers communautaires.

**Le Conseil, Oûi l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de résilier la convention passée avec l'Association Office de Tourisme Intercommunal « Saint Guilhem le Désert – Vallée de l'Hérault » au 31 décembre 2006,
- d'approuver la création d'un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un EPIC, dont les statuts seront approuvés ce jour par une délibération,
- que conformément à l'article L133-7 du code du tourisme, l'EPIC – Office de Tourisme Communautaire peut recevoir des subventions de la Communauté de Communes,
- de fixer le nombre de membres du comité de direction à 33, à raison de 17 conseillers communautaires et leurs 17 suppléants, 12 représentants des socioprofessionnels et leurs 12 suppléants et 4 membres qualifiés, désignés selon les règles ci-avant définies,
- d'autoriser le Président à passer et signer tous actes et documents afférents à cette opération.

Fait à Gignac, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

Le Président

Louis VILLARET

**« OPERATION GRAND SITE »**  
**DE SAINT GUILHEM LE DESERT ET DES**  
**GORGES DE L'HERAULT**

---

**Programme de Valorisation 2004 - 2009**

---

# PREAMBULE

---

## Cinq grands objectifs

---

Le programme de valorisation de l'Opération Grand Site est organisé en cinq grands objectifs chacun constitués de plusieurs opérations :

- Chapitre 1 : La réorganisation des déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault et le Val de Gellone

Ce chapitre concerne l'objectif prioritaire de l'Opération Grand Site, de maîtriser l'ensemble des flux qui, par leurs excès, portent atteinte à l'image centrale du site comme à ses capacités de fonctionnement. Étudié dans le courant de la saison touristique 2002, le Plan de Circulation et de Stationnement a dégagé des orientations en matière d'aménagement et de gestion : création de nouveaux parkings intégrés et de navettes entre ceux-ci et le village de Saint Guilhem le Désert. Dans ce sens, le plan a confirmé l'importance stratégique d'un pôle d'accueil à l'entrée des gorges, à proximité du monument historique du pont du Diable.

- Chapitre 2 : La valorisation de sites, paysages et monuments remarquables

Généralement protégés et objets de soins attentifs, les sites et monuments les plus visités ont peu souffert de dégradations. Toutefois, le nécessaire élargissement de l'offre patrimoniale dans l'espace touristique montre que certains des lieux et bâtiments majeurs du territoire appellent un projet de restauration, de réutilisation, de requalification des abords, etc.

Outre les actions de requalification du Site Classé des Gorges de l'Hérault, en améliorant notamment l'image des parkings existants, un effort important doit porter sur la présentation des sites urbains villageois, lieux de convivialité dont la capacité d'accueil touristique doit alléger la fréquentation du village de Saint Guilhem le Désert. De nombreuses requalifications d'espaces publics (rues, places, chemins) sont prévues, afin d'améliorer l'image et faciliter la découverte des villages. Un effort est également mis sur l'ensemble du patrimoine bâti, qu'il soit prestigieux (Abbaye d'Aniane, Pont du Diable) ou moins renommé : édifices préindustriels, édifices ruraux, etc.

### ■ Chapitre 3 : La gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles

Les Monts de Saint Guilhem et les Gorges de l'Hérault sont pratiqués par des publics variés, pour des activités parfois incompatibles et dans des milieux naturels fragiles. Réguler ces activités dans un espace rural susceptible de les accueillir appelle un projet avec l'ensemble des partenaires concernés, notamment l'Office National des Forêts. Le maintien d'espaces ouverts (agricoles et pastoraux), est l'objectif du Programme Local d'Aménagement Concerté (PLAC) en cours d'élaboration. La mise à l'étude d'un Schéma de Gestion des Activités de Pleine Nature (canoë, spéléologie, escalade, chasse, randonnée, etc.) également programmée est tout aussi prioritaire qu'un plan de circulation automobile. La mise en œuvre de ce schéma dépend de la création d'une équipe de gardes nature (pour laquelle des propositions pourront être formulées par l'Office National des Forêts).

### ■ Chapitre 4 : L'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle

L'allègement de la pression touristique sur Saint Guilhem le Désert, le redéploiement des visiteurs dans l'ensemble du site présupposent un repositionnement de son image touristique. Concertée entre les principaux acteurs (Office National des Forêts, Comité Régional du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme, Offices du Tourisme, tours opérateurs...), elle fera mieux apparaître la variété des atouts locaux. Un nouvel accueil du public est à mettre en place, notamment au travers d'un réseau de lieux d'information et d'interprétation. Le plan d'interprétation du Grand Site, doit se transformer en projet de tourisme culturel donnant une cohérence à des équipements ou des événements aussi divers que des lieux de découverte ou encore des ateliers pédagogiques. Le « créneau » de l'éducation à l'environnement et au patrimoine est à valoriser.

### ■ Chapitre 5 : La gestion et l'animation de l'Opération Grand Site

Dernier chapitre et non le moindre, celui-ci est la clé du succès de l'opération, selon qu'il mettra ou non les moyens matériels et humains dont elle a besoin. Signalés à d'autres chapitres, gardes nature ou animateurs pédagogiques relèveront d'un noyau central de gestion technique autant qu'administrative, d'animation permanente ou saisonnière des points d'accueil et de leur entretien. La prise en charge de la masse salariale ne pouvant pas être assurée par les seules subventions publiques, une indispensable étude économique et de gestion est donc programmée.

Dans un domaine différent, la gestion de la fréquentation du site nécessite une meilleure connaissance de celle-ci, qualitative autant que quantitative, qui doit être confiée à un observatoire de la fréquentation et de l'évaluation.

En découle cinquante actions (page suivante). Elles sont susceptibles d'évoluer dans leur contenu. Les partenaires s'autorisent à rajouter, supprimer ou amender des actions en cours d'exécution du programme de valorisation.



**« OPERATION GRAND SITE »**  
**DE SAINT GUILHEM LE DESERT ET DES**  
**GORGES DE L'HERAULT**

---

**Programme de Valorisation 2004 - 2009**

---

## **AXE 1 : LA REORGANISATION DES DEPLACEMENTS AUTOMOBILES DANS LES GORGES DE L'HERAULT ET LE VAL DE GELLONE**

---

### **Mise en œuvre du Plan de circulation et de stationnement (PCS)**

---

- 1** Création d'aires de stationnement
- 2** Mise en place d'un système de navettes
- 3** Retraitement des routes départementales (RD4 et RD27)
- 4** Circulations douces (Cheminements piétons et pistes cyclables)
- 5** Gestion saisonnière

### **Création d'un Pôle d'accueil au Pont du Diable**

---

- 8** Acquisitions foncières
- 7** Aménagement du Pôle d'accueil
- 8** Aménagement de boucles thématiques de promenade
- 9** Restauration du Pont du Diable et de ses abords

## **AXE 2 : LA VALORISATION DES SITES, PAYSAGES ET MONUMENTS REMARQUABLES**

---

### **Requalification du Site Classé des Gorges de l'Hérault**

---

- 10** Enfouissement des lignes EDF et France Télécom dans les Gorges de l'Hérault
- 11** Enlèvement de l'antenne TDF au Roc Pointu (*Saint Jean de Fos*)
- 12** Paysagement du parking de l'Ile (*Saint Guilhem le Désert*)

### **Requalification des cheminements et espaces publics**

---

Cheminements piétonniers

---

- 13** Réfection de la calade du Château du Géant (*Saint Guilhem le Désert*)
- 14** Restauration des ruelles de la circulade (*Puéchabon*)
- 15** Requalification des rues et du Plan de l'Eglise (*Saint Jean de Fos*)

- 16 Requalification de la rue Porte de Saint Guilhem (*Aniane*)
- 17 Requalification des rues Porte de Montpellier et du Mazel (*Aniane*)
- 18 Requalification des rues du village et place du Barry (*Montpeyroux*)

#### Entrées et traversées des villages portes

---

- 19 Recréation Place du Portal, Entrée nord et Porte de Ganges (*Saint-Guilhem le Désert*)
- 20 Requalification de la Place E. SANIER (*Aniane*)
- 21 Aménagement du chemin du cimetière (*Puéchabon*)
- 22 Embellissement et mise en sécurité de l'Avenue du Monument (*Saint Jean de Fos*)
- 23 Retraitement de l'Avenue Gaston Brès (*Saint Jean de Fos*)

### **AXE 3 : LA GESTION RAISONNEE DES ESPACES RURAUX FRAGILES**

---

- 24 Etude et animation d'un Schéma de Gestion des Activités de Pleine Nature
- 25 Restauration des Olivettes de Saint Guilhem le Désert
- 26 Etude de restauration des Olivettes (*Aniane, Puéchabon, Montpeyroux, Saint Jean de Fos*)
- 27 Etude de reconquête des espaces pastoraux des écarts de Saint Guilhem le Désert
- 28 Restauration des Olivettes de Saint Guilhem le désert – Acquisitions Foncières
- 29 Protection et gestion du patrimoine génétique du Pin Laricio de Salzmann
- 30 Connaissance et lutte contre les incendies – Etablissement d'un Plan Massif
- 31 Création d'une équipe verte

### **AXE 4 : L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL ET DE L'ANIMATION TOURISTIQUES ET CULTURELS**

---

#### **Création d'équipements touristiques et culturels**

---

- 32 Moulin de Plancamel : Mise en sécurité et signalétique d'interprétation (*Saint Guilhem le Désert*)
- 33 Maison de Site du Pont du Diable

- 34 Abbaye Saint-Benoît d'Aniane : étude de définition et de valorisation (*Aniane*)
- 35 Création d'une Maison de la Poterie (*Saint Jean de Fos*)
- 36 « Chemins de l'Histoire » réfection de l'église du Barry (Montpeyroux)
- 37 Equipement muséographique - Maison Forestière des Plôs
- 38 Mise en valeur du belvédère du Pic Baudille
- 39 Aménagement de l'église Saint Pierre aux Liens (*Puéchabon*)
- 40 Abbaye de Gellone : Labellisation Musée de France (*Saint Guilhem le Désert*)

### **Education à l'environnement et au patrimoine**

---

- 41 Création d'un service éducatif
- 42 Module d'animation scolaire – Connaissance des Monts de Saint Guilhem
- 43 Edition de guides thématiques
- 44 Création d'une ligne signalétique et de mobilier *Grand Site*

### **Repositionnement de l'image touristique**

---

- 45 Stratégie de communication et politique promotionnelle
- 46 Création d'un label et d'une marque commerciale
- 47 Labellisation « Grand Site de France »

### **AXE 5 : GESTION DU SITE ET ANIMATION DE L' « OPERATION GRAND SITE »**

---

- 48 Etude économique et de gestion
- 49 Observatoire de la fréquentation
- 50 Etude d'un Plan de gestion

**OFFICE DE TOURISME  
INTERCOMMUNAL**  
Benoît PIQUART  
Annie LÉPAPE  
Julie SOLIGNAC  
Marie Laure TASSELI  
Aude-Lise THEULE  
Michaël VENTURINI  
Bérénice RIVIERE  
Stéphanie BARRAL  
Marie-Pierre REVERBEL  
Béatrice OLIVE

**DIRECTION GÉNÉRALE**  
Joseph BROUSSET

**POLE DES MOYENS**

**SYSTÈMES D'INFORMATION**  
Fabrice SOUCHAY  
Karim LABIDI  
Cécile MORAGNY  
Guénaél SCHIMMENTI

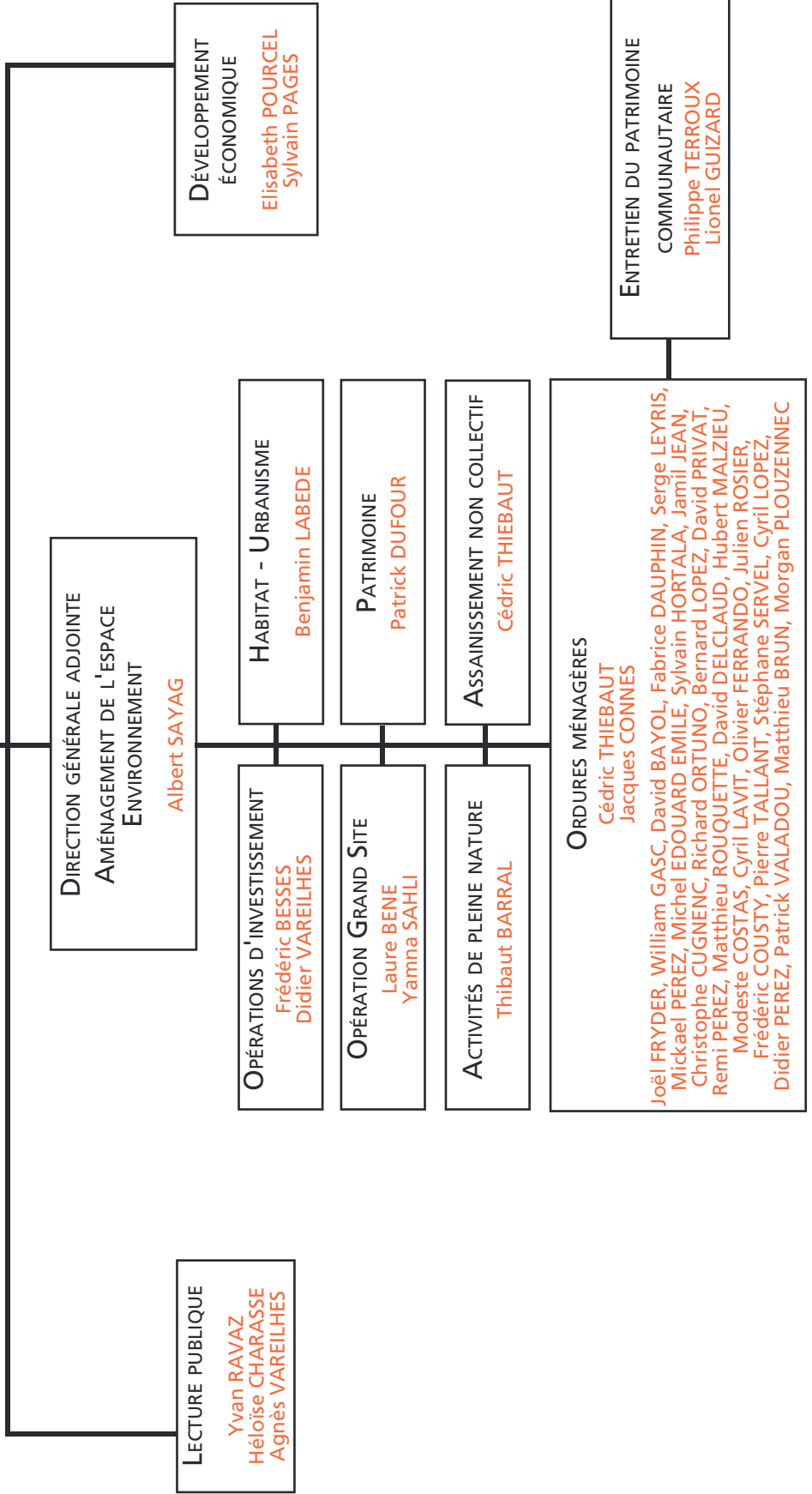
**RESSOURCES HUMAINES  
ASSEMBLÉE**  
Elise TEILLARD  
Héloïse MAISONNEUVE

**ACCUEIL - SÉCRÉTARIAT**  
Caroline BARRAL  
Christelle MOLES  
Brigitte GUIRAL  
Rémy ROMERO  
Delphine LEVEQUE  
Samuel BERNARD

**CONTRATS  
FINANCEMENTS EUROPEENS**  
Géraldine CAYROL

**FINANCES**  
Cécile BERNARD  
Catherine PEZAIRE  
Virginie CARCELLER

**COMMUNICATION**  
Nadège BALADIE  
Emilie GALLEE  
Thibaut VANLITSENBURGH



## Suivi des financements opération Grand Site

Opération	Financier	Notification		Montant
		Date		
<b>Opération Grand Site - 2001-2004</b>				
PLAC (étude)	DIREN	déc-01		7 623,00
PLAC (étude)	Etat FEOGA	oct-02		18 840,00
PLAC (étude)	Région LR	févr-03		15 856,00
<b>Total</b>				<b>42 319,00</b>
Programme coordonné (animation) 1ère année	DRAF	déc-02		6 964,00
Programme coordonné (animation) 1ère année	CG	oct-02		7 500,00
<b>Total</b>				<b>14 464,00</b>
Programme coordonné (animation) 2ème année	DRAF	déc-03		12 500,00
Programme coordonné (animation) 2ème année	EUROPE	janv-04		11 600,00
<b>Total</b>				<b>24 100,00</b>
Programme coordonné (animation) 3ème année	CG	janv-06		11 600,00
Programme coordonné (animation) 3ème année	EUROPE	janv-05		11 600,00
<b>Total</b>				<b>23 200,00</b>
Animation Grand site	CG	mai-02		8 000,00
<b>Total</b>				<b>8 000,00</b>
Requalification Pont du Diable	DIREN	nov-01		7 115,75
<b>Total</b>				<b>7 115,75</b>
Place St jean de Fos	FISAC	juin-02		51 223,00
Place St jean de Fos	REGION LR	mars-01		45 734,71
Place St jean de Fos	DIREN	nov-01		76 224,51
Place St jean de Fos	1% Paysage			45 956,50
Place St jean de Fos	FNADT	juil-03		51 226,69
Place St jean de Fos	CG	mars-00		15 532,00
Place St jean de Fos	Commune (complément)			54 671,01
<b>Total</b>				<b>340 568,42</b>
Place Puechabon	FNADT	août-02		49 934,37
Place Puechabon	DIREN	nov-01		60 979,61
Place Puechabon	REGION LR	déc-02		45 734,71
Place Puechabon	CG34			15 244,90
Place Puechabon	CG34 (complément)	avr-03		15 250,00
Place Puechabon	REGION LR (complément)	avr-03		13 500,00
Place Puechabon	Commune (complément)			7 405,54
<b>Total</b>				<b>208 049,13</b>
Plan Massif	ETAT	mars-04		12 000,00
<b>Total</b>				<b>12 000,00</b>
Chemin CALADE (2ème tranche )	DIREN	juin-05		7 622,45
Chemin CALADE (3ème tranche )	DIREN	juin-05		8 133,16
<b>Total</b>				<b>15 755,61</b>
Amé. Trai. Esp. publics St Guilhem	CRLR	févr-03		45 734,71
Amé. Trai. Esp. publics St Guilhem	CG34	oct-01		15 244,90
Amé. Trai. Esp. publics St Guilhem	FNADT	août-02		99 263,00
Amé. Trai. Esp. publics St Guilhem	FEOGA Objectif 2	fev 06		84 108,00
Amé. Trai. Esp. publics St Guilhem	Commune	juil-03		39 048,05
<b>Total</b>				<b>283 398,66</b>
Plan de circulation	DIREN	mai-02		8 712,00
Plan de circulation	FNADT	août-02		8 712,00
Plan de circulation	CG34	mars-03		3 920,60
<b>Total</b>				<b>21 344,60</b>

Opération	Financier	Notification		% financements	Montant
		Date	Assiette retenue		
<b>Opération Grand Site - 2004-2010</b>					
Plan de circulation	CG34	juil-05	130 000,00	30%	39 000,00
<b>Total</b>					<b>81 689,20</b>
Schéma de gestion des APN	DIREN 2006	oct-06	117 683,96	35%	41 189,39
Schéma de gestion des APN	CRLR	sept-07	117 684,00	20%	22 957,00
Schéma de gestion des APN	CG34 contrat 2007	juin-07	117 684,00	25%	30 000,00
<b>Total</b>			<b>117 684,00</b>	<b>80%</b>	<b>94 146,39</b>
Maison du site	DDR 2006	déc-06	1 550 387,96	3%	50 000,00
Maison du site	DRAF	oct-06	1 550 387,96	2%	30 000,00
Maison du site	DRT	oct-06	1 550 387,96	13%	200 000,00
Maison du site	CRLR	janv-07	1 409 444,00	18%	260 355,00
Maison du site	CG34 - 1ère Tr	avr-07	469 578,00	41%	192 190,00
Maison du site	CG34 - 2ème Tr	mai-08	953 858,97	28%	267 260,00
Maison du site	CG34 - PTID 08	déc-08	490 184,00	12%	56 500,00
Maison du site	FNADT	déc-06	1 390 944,36	10%	138 350,00
<b>Total</b>			<b>1 550 387,96</b>	<b>77%</b>	<b>1 194 655,00</b>
Maison de la poterie	CRLR	janv-07	1 500 000,00	17%	255 000,00
Maison de la poterie	CG34 - 1ère Tr	avr-07	134 840,00	41%	55 188,00
Maison de la poterie	CG34 - 2ème Tr	mai-08	775 892,03	24%	189 740,00
Maison de la poterie	CG34 - 3ème Tr	mai-09	532 813,70	38%	205 072,00
Maison de la poterie	CG34 - PTID08	déc-08	15 000,00	11%	1 700,00
Maison de la poterie	DDR 2006	déc-06	1 393 998,10	4%	50 000,00
Maison de la poterie	FNADT	déc-06	1 500 000,00	29%	438 360,00
<b>Total</b>			<b>1 500 000,00</b>	<b>80%</b>	<b>1 195 060,00</b>
Aménagement des abords du pont du diable	DDR 2006	déc-06	1 673 587,44	12%	200 000,00
Aménagement des abords du pont du diable	DDR 2007	oct-07	2 111 438,40	7%	150 000,00
Aménagement des abords du pont du diable	DDR 2008	août-08	2 360 551,63	8%	200 000,00
Aménagement des abords du pont du diable	CG34 - 1ère Tr	avr-07	2 990 482,00	15%	457 300,00
Aménagement des abords du pont du diable	CG34 contrat 2008	mars-08	3 034 648,00	15%	450 000,00
Aménagement des abords du pont du diable	CG34 - routes	nov-08	450 000,00	100%	450 000,00
Aménagement des abords du pont du diable	CG34 - PTID 08	déc-08	270 194,00	12%	31 200,00
Aménagement des abords du pont du diable	CRLR - 1ère Tr	juil-07	2 990 481,00	17%	501 003,00
Aménagement des abords du pont du diable	CRLR - 2ème Tr	oct-08	3 034 647,00	15%	455 197,00
Aménagement des abords du pont du diable	DIREN 2008	juil-07	6 374 670,50	1%	56 200,00
<b>Total</b>			<b>6 374 670,50</b>	<b>46%</b>	<b>2 950 900,00</b>
Plantation Olivettes et signalétique	DIREN 2009	mars-09	101 220,15	30%	30 000,00
<b>Total</b>			<b>101 220,15</b>	<b>30%</b>	<b>30 000,00</b>
Entrée Sud - St Guilhem	CRLR	nov-08	472 516,00	20%	94 503,00
Entrée Sud - St Guilhem	CG34 - PTID 2010	2010 - dossier en cours d'instruction			
Entrée Sud - St Guilhem	DIREN 2010	2010 - dossier en cours d'instruction			
<b>Total</b>			<b>472 516,00</b>	<b>20%</b>	<b>94 503,00</b>
Restauration du Pont du Diable	DRAC - 1ère T	nov-07	44 000,00	40%	17 600,00
Restauration du Pont du Diable	DRAC - 2ème T	juil-09	320 000,00	40%	128 000,00
Restauration du Pont du Diable	DRAC - 3ème T	2010 - dossier en cours d'instruction			
Restauration du Pont du Diable	CG34	nov-07	714 000,00	60%	428 400,00
<b>Total</b>			<b>714 000,00</b>	<b>80%</b>	<b>574 000,00</b>
Abbaye Saint Benoit - Aniane	CG34 contrat 2008	mars-08	550 000,00	12%	65 450,00
Abbaye Saint Benoit - Aniane	CRLR CP2010	2010 - dossier en cours d'instruction			
Abbaye Saint Benoit - Aniane	CRLR CP09	juin-09	850 000,00	15%	127 500,00
Abbaye Saint Benoit - Aniane	CG34	sept-09	1 120 015,00	27%	300 000,00
Abbaye Saint Benoit - Aniane	DDR 2009	sept-09	850 000,00	18%	150 000,00
<b>Total</b>			<b>1 120 015,00</b>	<b>57%</b>	<b>642 950,00</b>
Inauguration PDD	CG34 CT09	juin-09	78 000,00	19%	15 000,00
<b>Total</b>			<b>78 000,00</b>	<b>19%</b>	<b>15 000,00</b>
Equipement de quais "arrêt navette"	CRLR - CP10	2010 - dossier en cours d'instruction			
Equipement de quais "arrêt navette"	CG 34	2010 - dossier en cours d'instruction			
Création d'une signalétique d'interprétation au PDD	DIREN 2010	2010 - dossier en cours d'instruction			
Création d'une signalétique d'interprétation au PDD	CG 34	2010 - dossier en cours d'instruction			
Etude économique	CRLR - CP10	2010 - dossier en cours d'instruction			
Etude économique	CG 34	2010 - dossier en cours d'instruction			
Observatoire fqt, photographique	DIREN 2010	2010 - dossier en cours d'instruction			
Observatoire fqt, photographique	CG 34	2010 - dossier en cours d'instruction			

Opération	Financier	Notification		% financements	Montant
		Date	Assiette retenue		
<b>Opération Grand Site - Maîtrise d'ouvrage déléguée 2004-2010</b>					
Aménagement place Etienne Sanier (Aniane)	Etat 1% P&D	nov-05	722 208,80	5%	33 750,00
Aménagement place Etienne Sanier (Aniane)	DIREN 2008	févr-08	164 269,55	16%	27 000,00
Aménagement place Etienne Sanier (Aniane)	CRLR	juil-07	913 200,00	20%	182 640,00
Aménagement place Etienne Sanier (Aniane)	CG34	sept-06	853 200,00	26%	222 000,00
Aménagement place Etienne Sanier (Aniane)	FISAC	mai-08	701 465,00	10%	70 147,00
Aménagement place Etienne Sanier (Aniane)	CG34 - Amendes de police	févr-08	122 593,00	75%	91 945,00
<b>Total</b>			<b>853 200,00</b>	<b>74%</b>	<b>627 482,00</b>
Place du Portal - Saint Guilhem	CRLR	mars-08	191 400,00	20%	38 280,00
Place du Portal - Saint Guilhem	CG34 contrat 2007	juin-07	191 400,00	39%	75 000,00
<b>Total</b>			<b>191 400,00</b>	<b>59%</b>	<b>113 280,00</b>
<i>Ruelles - Saint Jean de fos</i>	<i>DIREN 2010</i>	<i>2010 - dossier en cours d'instruction</i>			
Ruelles - Saint Jean de fos	CRLR CP09	juin-09	350 000,00	20%	70 000,00
Ruelles - Saint Jean de fos	CG34 - commune	déc-09	249 966,00	14%	49 993,00
Ruelles - Saint Jean de fos	CG 34 CP09	déc-09	100 034,00	11%	37 500,00
<b>Total</b>			<b>350 000,00</b>	<b>45%</b>	<b>157 493,00</b>



**Présentation du tableau de bord de suivi-évaluation du projet de territoire  
de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault**

				RESSOURCES				
ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	OPERATIONS	SITUATION INITIALE	RESPONSABLE	MONTANT ENGAGÉ (PREVU)		MONTANT DEPENSÉ (REALISÉ)	
					€	%	€	%

RESSOURCES						
TAUX DE RÉALISATION (DEPENSÉ/ENGAGÉ)	COMMENTAIRE	MOYENS HUMAINS REQUIS	MOYENS HUMAINS EFFECTIVEMENT MIS EN ŒUVRE	COMMENTAIRE	ACTIONS CORRECTRICES	MOYENS MATERIELS REQUIS (CCVH)

REALISATION							
INDICATEURS DE RÉALISATIONS	COMMENTAIRE	DEBUT PREVU DES REALISATIONS	FIN PREVUE DES REALISATIONS	DEBUT EFFECTIF DES REALISATIONS	FIN EFFECTIVE DES REALISATIONS	ECART DE DELAI	COMMENTAIRE

RESULTAT (effets directs immédiats induits par l'intervention)									
RESULTATS ATTENDUS			INDICATEURS DE RESULTATS			RESULTATS EFFECTIFS			COMMENTAIRE
définition	valeur cible	date prévu	définition	formule de calcul	source	définition	valeur	date	

Le tableau contient plusieurs groupes de rubriques relatives à :

1. la présentation des thématiques,
2. les moyens,
3. la réalisation,
4. les résultats,

### *1. Les thématiques*

#### ***Les actions***

Chaque action contribue à la réalisation d'objectifs constituant des réponses à un ou plusieurs enjeux/besoins identifiés sur le territoire. Chaque action est également constituée par un ensemble d'une ou de plusieurs opérations pour permettre sa réalisation effective. La

rubrique "actions" permet donc de regrouper un ensemble d'opérations mises en œuvre pour répondre à un ou plusieurs enjeux, et c'est cette rubrique qui permet de segmenter de façon homogène les opérations du projet de territoire. C'est la première rubrique du tableau de bord et c'est elle qui constitue le fil conducteur des différents éléments qui rempliront le tableau par la suite.

### ***Les objectifs opérationnels***

Cette rubrique exprime les objectifs attendus par la mise en œuvre des opérations. Ce niveau d'objectifs est celui qui est sous la responsabilité des techniciens et dont ils en assurent la concrétisation. Leur définition et inscription dans le tableau de bord a nécessité plusieurs entretiens avec les techniciens opérationnels afin de définir des objectifs bien précis sur chaque action. Une action peut d'ailleurs avoir plusieurs objectifs opérationnels.

### ***Les opérations***

Cette rubrique détaille les différentes opérations qui constituent une action. Ce sont ces opérations qui sont exécutées sur le terrain de façon opérationnelles. Détailler l'action en opérations est utile afin de cibler la participation de ces derniers à la réalisation des objectifs opérationnels.

### ***La situation initiale***

C'est la rubrique qui permet de retracer le contexte dans et pour lequel la mise en place de l'action, des opérations, a été décidée. Cette situation ne se réfère pas à une même date précise pour l'ensemble des opérations dans le cadre du projet de territoire, mais définit plutôt la situation problématique, celle qui a permis de définir les enjeux à l'origine du lancement des projets.

## ***2. Les moyens***

Cette partie sert à informer sur tous les moyens mobilisés pour la mise en œuvre de chaque opération.

### ***Les moyens financiers***

- ***Le responsable*** : c'est le service qui met en œuvre l'opération et auquel on va se référer pour récupérer les informations relatives aux financements et à l'opération en générale. Le nom du responsable doit être mentionné au côté du service.
- ***Le montant engagé ou prévu*** : c'est le budget alloué à la réalisation de l'opération
- ***Le montant dépensé ou réalisé*** : c'est le montant réellement dépensé dans le cadre de la réalisation de l'opération. Ce montant est constaté à la fin des travaux de réalisation.
- ***Le taux de réalisation*** : c'est le rapport entre le montant prévu et le montant dépensé, c'est déjà un premier indicateur du taux d'utilisation effective des moyens financiers.

La présence de ce taux dans une rubrique spéciale est essentielle car un des enjeux du suivi d'un projet est le respect du budget initial.

- **Commentaire** : la partie commentaire sert à noter toute remarque relative à un écart éventuel entre le prévisionnel et le réalisé. Cette rubrique permet de formuler directement des explications quant aux irrégularités éventuelles dans l'utilisation du budget, que les irrégularités soient négatives ou positives.

### ***Les moyens humains***

- **Les moyens humains requis** : c'est la mesure en ETP de la quantité de travail fourni par le personnel nécessaire pour la réalisation de l'opération. Une distinction sera faite entre le personnel interne à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et le personnel externe, c'est-à-dire celui appartenant aux entreprises travaillant pour le compte de la Communauté de Communes dans la réalisation de l'opération.
- **Les moyens humains effectivement mis en œuvre** : c'est la mesure des moyens humains réellement mobilisés pour l'opération.
- **Commentaire** : ce sont les remarques relatives aux moyens humains identifiés, aux écarts possibles entre le prévisionnel et le réalisé mais également sur la proportion de ce moyen humain par rapport au moyen financier.

### ***Les moyens matériels requis***

Ce sont les équipements appartenant à la Communauté de Communes et mis à la disposition des opérateurs dans la réalisation de l'opération.

### ***Actions correctrices***

Relatives aux différentes actions engagées, pendant la réalisation, visant à réajuster les différents moyens par rapport à ce qui a été prévu, ou encore à l'adaptation de l'opération par rapport aux moyens prévus disponibles. Cette partie concerne autant les moyens financiers que les moyens humains (par exemple les rallonges budgétaires, les embauches supplémentaires, les réductions de nombre d'installation d'équipements...)

## ***3. La réalisation***

La partie réalisation du tableau de bord va permettre de suivre la concrétisation de chaque projet sur le terrain, cette partie contient les rubriques relatives à l'indicateur de réalisation et au délai de mise en œuvre de l'opération.

- **Les indicateurs de réalisation** : ils permettent la transcription de tout ce qui aura été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération. On essaiera de préciser au maximum chaque réalisation achevée.
- **Commentaire** : cette rubrique est relative à la correspondance entre ce qui a été prévue dans le plan de programmation du projet et ce qui aura été effectivement réalisé sur le

terrain. Le détail au niveau de l'indicateur est utile à cette comparaison. Le commentaire s'attachera à exprimer les écarts de réalisation et à en fournir les explications.

- **Les écarts de délai** : après la spécification des dates prévues et des dates effectives, les éventuels écarts de délais seront déduits et retranscrits dans cette rubrique. Cette partie est essentielle et complémentaire à l'analyse de l'efficience.
- **Commentaire** : cette rubrique est relative à la partie écart de délai, en sachant que tout écart doit être accompagné d'explications le justifiant.

#### 4. Les résultats

Les précédentes rubriques sont plus de l'ordre du suivi que de l'évaluation, même si toutes ces informations sont utiles et essentielles pour pouvoir effectuer cette dernière. Le résultat, lui, est le produit issu de la mise en œuvre d'un projet, de la réalisation d'une action ou d'une opération, et il fait référence aux objectifs préalablement définis pour ce projet. Et évaluer c'est apprécier la valeur du projet ou de l'action, sa mise en œuvre et ses résultats au regard des objectifs initialement prévus.

L'identification et la définition de ces résultats incombent à l'intervenant en évaluation, en se référant aux orientations stratégiques (c'est-à-dire les attentes formulées par les responsables politiques concernant les opérations) et aux objectifs opérationnels (les objectifs de réalisation attendus par les techniciens) définis dans le projet de territoire. Cette recherche est néanmoins faite en collaboration étroite avec chaque technicien concerné par l'opération. Une opération étant lancée pour atteindre une cible particulière, c'est l'évolution de cette cible, suite à la réalisation de l'opération qui sera défini comme le résultat de l'opération.

Nous avons défini trois rubriques pour contenir les informations nécessaires :

- **Les résultats attendus** : ce sont les critères qui traduisent l'objectif opérationnel en termes de réponse par rapport à un enjeu. Le résultat attendu est le changement espéré, provoqué par l'opération, sur une cible précise. Ce résultat peut se définir en termes de quantité ou de qualité, avec plusieurs unités de mesures possibles. La partie "valeur cible" sert à quantifier, dans la mesure du possible, ce résultat attendu. La "date prévue", elle, renvoie à la notion de délai par la comparaison entre la date prévue de concrétisation de l'effet et la date effective.
- **Les indicateurs de résultats** : c'est l'outil permettant de mesurer concrètement le résultat de l'opération sur la cible. La définition de cet indicateur est très délicate puisqu'il doit relater avec une précision maximale le seul effet de l'opération sur la cible. Un indicateur doit nécessairement être fiable, pertinent, sensible, facile à mobiliser, clair, comparable et peu coûteux.

- ***Les résultats effectifs*** : c'est la partie observation de la réalisation des résultats, on s'appuiera sur l'observation des indicateurs pour définir le résultat qui s'est réellement produit. L'observation et la comparaison donneront des informations concernant la performance de l'opération.

Les Axes d'objectifs de l'Opération Grand Site

OBJECTIFS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS DE REALISATION	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS
Réorganiser les déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault	Mettre en œuvre le Plan de Circulation et de Stationnement	Créer des aires de stationnements	capacité des aires de stationnements réalisés	décongestion de la circulation auto sur les sites du Pont du Diable et de Saint Guilhem le Désert par la fréquentation des aires de stationnements et l'emprunt des navettes.	taux de remplissage moyen journalier du parking et des navettes en pleine saison et en saison creuse. relevés effectués par les conducteurs de navettes ou les agents de circulation. taux de remplissage du parking lors de difficulté de circulation relevé.
		Mettre en place un système de navette	capacité et fréquence de passage des navettes		
Réorganiser les déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault	Mettre en œuvre le Plan de Circulation et de Stationnement	Retraiter des routes départementales (RD4 et RD27)	nombre de kilomètres de routes retraités		recensement du nombre d'accidents, d'incidents liés à la circulation auprès de la gendarmerie ainsi que du nombre de PV dressés pour stationnements gênants sur les sites du Pont du diable et de St Guilhem le Désert et les routes environnantes. indicateur de visibilité des signalétiques de places de parkings et de circulation par enquête. recensement des journées encombrées avec difficulté de manœuvre au niveau du parking.
		Assurer une gestion saisonnière (accueil au niveau du parking, information concernant les conditions de circulations)	nombre d'agents présents, durée de présence journalier, Nombre et type de support d'information sur la circulation	amélioration de la circulation au niveau des routes départementales qui relient les différents sites. Meilleure orientation des visiteurs.	
		Aménager un plan de circulations douces (cheminements piétons et pistes cyclables)	nombre de kilomètres de chemins réalisés	encouragement de l'utilisation des modes de transports doux	compagne des utilisateurs des cheminements piétons et cyclables (peut être calculé, pour les piétons, par le différentiel entre le nombre de voitures garés et le nombre d'utilisateurs de la navette).
		Acquérir du foncier pour pouvoir aménager le Pôle (autour du Pont du Diable)	surface acquise		fréquentation de la maison du Grand Site.
		Aménager le Pôle d'accueil (réalisation et aménagement du bâtiment, aménagement des abords)	surface totale du bâtiment et surface par activités	centralisation des véhicules et des visiteurs afin de préserver le site et de mieux sensibiliser les visiteurs sur les enjeux environnementaux et les propriétés patrimoniales (bâtis, paysages et espaces naturels) du territoire. Incitation à la découverte de ces patrimoines.	nombre et nature des différents outils de sensibilisation sur les propriétés du territoire présents à la maison du site. Accessibilité des visiteurs à ces outils (nombre moyen journalier de visiteurs accédant aux différentes activités de sensibilisation). nombre moyen de descente des navettes sur chaque sites desservies. (indicateur qui permet d'avoir un aperçu de l'effet maison du Grand Site sur le renvoi des visiteurs sur les autres sites du territoire).
		Créer un Pôle d'accueil au Pont du Diable	longueur et destination de la boucle	valorisation de site remarquable	L'opportunité de la restauration du pont du Diable peut être analysé en termes de valeur d'utilité totale.
		Restaurer le Pont du Diable et ses abords	budget de restauration du site	intégration des besoins de modernité inévitables (technologies et commodités) dans le paysage naturel caractérisant les lieux	appréhension visuelle de l'homogénéité du paysage sur les sites traités (absence de pollution visuelle) nombre de jour annuel de perturbation quant à la fourniture d'électricité et perturbation de la communication
		Entourer les lignes EDF et France Telecom dans les Gorges de l'Hérault		préservation et mise en valeur des monuments historiques qui marquent l'identité des villages caractérisant le territoire. Amélioration de la qualité de vie des habitants locaux de ces communes.	
		Enlever l'antenne TDF au Roc Pointu (St Jean de Fos)			enquête sur l'intégration des travaux réalisés dans le paysage des villages concernés. recensement auprès de la gendarmerie du nombre d'accidents, d'incidents liés à la circulation sur les tronçons traités. enquête satisfaction auprès des habitants et des élus locaux.
		Effectuer des travaux de refecton de la calade du Château du Géant (St Guilhem le Désert)			enquête sur l'intégration des travaux réalisés dans le paysage des villages concernés. recensement auprès de la gendarmerie du nombre d'accidents, d'incidents liés à la circulation sur les tronçons traités. enquête satisfaction auprès des habitants et des élus locaux.
Valoriser les Sites, Paysages et Monuments remarquables	Requalifier le Site classé des Gorges de l'Hérault	Restaurer les ruelles de la circlade (Puchabon)			
		Requalifier les rues et le plan de l'église (St Guilhem le Désert)			
		Requalifier la rue Porte de St Guilhem (Aniane)			
		Requalifier les rue Porte de Montpellier et Porte du Mazeil (Aniane)			
		Requalifier les rues du Village et place de Barry (Montpeyroux)			
		Recréer la Place du Portal, Entrée Nord et Porte de Ganges (St Guilhem le Désert)			
		Requalifier le Place E. SAMIER (Aniane)			
		Aménager le Chemin du cimetière (Puchabon)			
		Embellir et mettre en sécurité l'Avenue du Monument (St Jean de Fos)			
		Retraiter l'Avenue Gaston Brès (St Jean de Fos)			
Gérer de manière raisonnée les espaces ruraux fragiles	Requalifier le Site classé des Gorges de l'Hérault	Effectuer une étude et a miner un Schéma de Gestion des Activités de Plaine Nature	rapport d'étude	schéma assurant une meilleure gestion et pratique des activités de pleine nature (respect de la nature, coordination des acteurs)	RAPPORT D'ETUDE évolution du nombre de conflits entre les acteurs et évolution du nombre de concertation.
		Restaurer les olivettes de St Guilhem le Désert	surface restaurée et mise à disposition des agriculteurs	mise à disposition des agriculteurs d'espaces agricoles en friche restaurés pour améliorer la qualité paysagère et encourager également l'agriculture traditionnelle sur le territoire.	le nombre d'agriculteurs nouvellement installés sur les sites restaurés taux d'occupation moyen de la surface totale (nombre d'exploitant/surface) retour des produits, chiffre d'affaire annuel ou quantité produite par les exploitants et destination de leurs productions. intégration paysagère des exploitations.
		Etudier la restauration des olivettes (Aniane, Puchabon, Montpeyroux, St Jean de Fos)	surface restaurée et mise à disposition des agriculteurs	recensement des pins noir de Salzmann	Nombre d'ha de surfaces naturelles taux de maintien de la biodiversité nombre de départs de feu par an
		Etudier la reconquête des espaces pastoraux des écartés de St Guilhem le Désert		préservation des richesses patrimoniales naturelles sur le territoire	
		Acquérir du foncier pour la restauration des olivettes de St Guilhem le Désert			
		Protéger et gérer le patrimoine génétique du Pin Laricio de Salzmann			
		Elaborer un Plan Massif (pour la lutte contre l'incendie)			
		Créer une équipe verte			

Améliorer l'accueil et l'animation touristiques et culturels	Créer des équipements touristiques et culturels	Mettre en sécurité et installer une signalétique d'interprétation au moulin de Plancaume (St Guilhem le Désert)			valorisation des patrimoines du territoire par la réhabilitation des bâtiments patrimoniaux et par une stratégie de promotion via ces bâtiments	évolution du nombre de visiteurs des sites concernés (directement, c'est-à-dire, les sites réhabilités eux-mêmes, ou indirectement, c'est-à-dire les sites recommandés). EVALUATION DES RESULTATS ISSUS DE L'ETUDE	
		Effectuer une étude de programmation de la Maison du Site au Pont du Diable	rapport d'étude				
		Effectuer une étude de définition et de valorisation de l'Abbaye St Benoît d'Amiane	rapport d'étude				
		Réhabiliter l'église du Barry (Montpeyroux)					
		Réaliser la Maison de la Poterie à St Jean de Fos	surface totale réalisée. Types des activités installées et surface prévue pour chaque type d'activité (exposition, formation, administration, vente,...)		mise en valeur de la culture artisanale traditionnelle de la commune de St Jean de Fos	nombre de fréquentation de la maison de la Poterie à saint Jean de Fos. .chiffre d'affaire et quantité annuelle vendue par les producteurs sur place. .nombre de visiteurs participants aux différentes activités proposées au sein du site. .évolution du chiffre d'affaire des artisans potiers de la commune de Saint Jean de Fos depuis l'installation de la maison de la poterie.	
		Mettre en place un équipement muséographique à la Maison Forestière des Plôs	surface aménagée et nature de l'équipement		conservation des patrimoines remarquables et création et valorisation de lieux d'interprétations et d'expositions sur ces sites, facilement accessibles par le grand public afin d'y attirer une partie des visiteurs du territoire	nombre de fréquentation des sites aménagés. .nombre et nature des différentes expositions et activités de découvertes et d'interprétation proposées. Taux de participation des visiteurs aux activités. .chiffre d'affaire annuel réalisé sur chaque activité à condition qu'elle soit payante	
		Mettre en valeur le Bevèdère du Pic Baudille	nature des aménagements réalisés sur le Pic Baudille				
		Aménager l'église St Pierre aux Liens (Puchébazou)					
		Restaurer et agrandir les espaces d'exposition à l'Abbaye de Gellone; Labellisation Musée de France					
		Créer un service éducatif			sensibilisation de jeunes publics d'écoliers locaux sur l'environnement et sur le patrimoine	nombre d'activités d'animation d'écoliers sur l'environnement et le patrimoine organisées annuellement sur le territoire.	
Éduquer à l'environnement et au patrimoine	Mettre en place une module d'animation scolaire-Connaissance des monts de St Guilhem			enquête auprès des personnes bénéficiaires des cartoguides thématiques sur la clarté, l'efficacité et l'utilité de celle-ci.			
	Editer des Guides thématiques		optimisation de l'information du public	l'intégration paysagère des signalétiques d'informations avec une étude de leurs efficacité			
Repositionner l'image touristique	Créer une ligne signalétique et un mobilier "Grand Site"						
	Mettre en place une stratégie de communication et une politique promotionnelle		image reléguée fidèle à l'esprit Grand Site et respectueuse des propriétés caractéristiques du territoire				
		Créer un Label et une marque commerciale					
		Labelliser "Grand Site de France"					

## Méthodologie d'Evaluation - Tableaux d'objectifs du pôle d'accueil du pont du Diable et de la maison de Grand Site

OBJECTIFS PRINCIPAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	REALISATIONS	RESULTATS	INDICATEURS DE RESULTATS
1/ Gérer la fréquentation	<ul style="list-style-type: none"> <li>maîtriser les flux automobiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>construire le parking au pôle d'accueil du site du Pont Du Diable</li> <li>mettre en place les navettes reliant le pôle d'accueil à St Guilhem le Désert</li> <li>aménager la RD 27</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>désengorgement et sécurisation de la circulation automobile sur la route reliant les sites du PDD et St Guilhem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>taux de remplissage moyen journalier du parking et des navettes en pleine saison et en saison creuse. Comptage du nombre total de voitures.</li> <li>relevés effectués par les agents de circulation sur l'état de la circulation.</li> <li>taux de remplissage du parking lors de difficulté de circulation relevé.</li> <li>recensement du nombre de PV dressés pour stationnement gênant par la gendarmerie ( sur la RD depuis le PPD jusqu'à St Guilhem)</li> </ul>
2/ Valoriser le patrimoine dans le périmètre du DUP (bâti, paysage et milieux naturels)	<ul style="list-style-type: none"> <li>accueillir, faire découvrir et orienter les visiteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>construire la Maison du Grand Site</li> <li>installer un point d'accueil de l'OTI et aménager un espace de découverte à la MGS</li> <li>aménager un espace restauration et des sanitaires à la MGS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>amélioration de la qualité d'accueil des visiteurs et réorientation de ces derniers vers l'ensemble des sites remarquables visitables sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>évolution de la fréquentation de la MGS (nombre de visiteurs accédants au bâtiment)</li> <li>fréquentation de chaque point d'accueil installés sur la MGS</li> <li>nombre et nature des diverses propositions d'activités de découverte des propriétés du territoire à la MGS (propriétés patrimoniales, culturelles)</li> <li>accessibilité des visiteurs à ces outils de sensibilisations (nombre moyen de visiteurs accédant à ces équipements)</li> <li>enquête satisfaction sur la qualité d'accueil et nombre de plaintes déposées auprès de l'OTI à la MGS</li> </ul>
3/ Promouvoir les caractéristiques identitaires du territoire et dynamiser les acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>promouvoir les productions locales et dynamiser leurs producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>restaurer le monument du Pont Du Diable</li> <li>aménager les espaces naturels aux abords du PDD</li> <li>scénariser le site depuis le parcours piéton</li> <li>intégrer le bâtiment de la MGS dans le paysage</li> <li>installer des bacs à ordures sur l'ensemble des sites dans le périmètre de la DUP</li> <li>mettre en place le plan incendie</li> <li>proposer des brochures, animations et divers activités au sein de l'OTI</li> <li>structurer les offres des professionnels privés du tourisme (APN, hébergements, restauration,...)</li> <li>aménager un espace de vente de produits issus du territoire à la MGS</li> <li>aménager un espace vithèque à la MGS et y proposer des scénances de dégustation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>respect du caractère d'origine du PDD, meilleure visibilité et qualification de ses alentours ainsi qu'une valorisation du site par la découverte scénarisée le long du cheminement piéton aménagé</li> <li>préservation de l'environnement et de la biodiversité</li> <li>attrait des visiteurs vers les autres sites et villages remarquables réaménagés et destinés aux visites du public ainsi qu'une incitation des visiteurs à pratiquer l'une ou plusieurs des activités de loisirs touristiques proposées sur le territoire</li> <li>valorisation des productions et des savoirs faire locaux ainsi qu'une dynamisation des producteurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>fidélité du monument du PDD à son originalité après restauration</li> <li>taux de surface d'espaces verts entretenus (dans le périmètre de la DUP)</li> <li>nombre de monuments visibles depuis le cheminement piéton</li> <li>évolution du nombre d'icidents corporels liés aux activités de détente autour du site (baignade, randonnée, ...)</li> <li>fréquentation piétonne du cheminement aménagé partant du pôle d'accueil</li> <li>avis favorable de la commission des sites concernant l'intégration paysagère des aménagements</li> <li>quantité de déchets récupérés par la SOM sur le site du PDD et ses alentours</li> <li>nombre et nature des animations et diverses propositions réalisées par l'OTI (différencier les périodes de hautes et basses saisons), et taux participation du public à ces offres.</li> <li>nombre de visiteurs des autres sites recommandés par l'OTI de la MGS (classer selon la période: HS, BS et périodes de pics touristiques)</li> <li>nombre de moyens mis en place permettant d'avoir une visibilité centralisée de ces opérateurs. Taux d'opérateurs travaillant en collaboration avec l'OTI</li> <li>taux d'évolution de la fréquentation des activités de ces opérateurs privés</li> <li>évolution du chiffre d'affaire de chaque espace présent sur le site de la MGS</li> <li>évolution du nombre de bouteilles vendues sur place par la vithèque</li> <li>taux de représentation de l'ensemble des viticulteurs du territoire</li> <li>nombre de contacts pris par les visiteurs avec les viticulteurs présents à la vithèque et taux de concrétisation de ces contacts</li> </ul>